

LE CHÂTEAU
DE MONTRÉAL

RAPPORT ANNUEL

20
15

PROFIL DE L'ENTREPRISE



Chef de file au Canada, Le Château est un détaillant spécialisé offrant des vêtements, des chaussures et des accessoires modernes aux femmes et aux hommes soucieux de la mode. Le succès de notre marque repose sur notre capacité d'identifier rapidement les tendances de la mode et d'y réagir immédiatement grâce à nos forces en conception et en développement de produits, ainsi qu'à notre approche verticale.

Les vêtements de marque Le Château sont vendus exclusivement par l'entremise de 211 magasins de détail situés au Canada. De plus, la Société dispose de 4 magasins sous licence au Moyen-Orient. Le marketing en ligne de Le Château prend de l'expansion en rejoignant la clientèle de la Société parmi les acheteurs sur Internet au Canada et aux États-Unis.

Le Château, qui accorde une grande importance à la recherche, à la conception et au développement de produits, fabrique environ 30 % de ses vêtements dans ses installations de production au Canada.



ONTARIO - SCARBOROUGH TOWN CENTRE



COLOMBIE-BRITANNIQUE - GUILDFORD TOWN CENTRE



ONTARIO - YORKDALE SHOPPING CENTRE

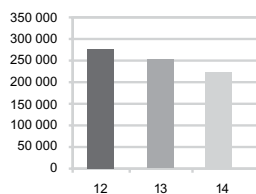


QUÉBEC - FAIRVIEW POINTE-CLAIRE

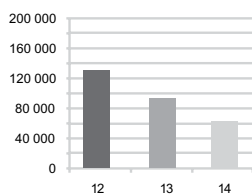
MAGASINS ET SUPERFICIE EN PIEDS CARRÉS

	30 JANVIER 2016		31 JANVIER 2015	
	MAGASINS	PIEDS CARRÉS	MAGASINS	PIEDS CARRÉS
ONTARIO	68	381 621	71	396 597
QUÉBEC	65	356 518	68	375 507
ALBERTA	27	163 539	28	167 409
COLOMBIE-BRITANNIQUE	22	125 259	24	130 120
MANITOBA	8	39 998	8	39 998
SASKATCHEWAN	7	29 957	7	29 957
NOUVELLE-ÉCOSSE	5	25 251	6	35 326
NOUVEAU-BRUNSWICK	5	20 738	5	20 738
TERRE-NEUVE	3	15 314	3	15 314
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	1	3 480	1	3 480
TOTAL CANADA	211	1 161 675	221	1 214 446
TOTAL ÉTATS-UNIS	—	—	1	5 027
TOTAL MAGASINS LE CHÂTEAU	211	1 161 675	222	1 219 473

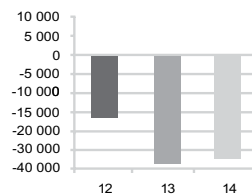
CHIFFRE D'AFFAIRES
(en '000)



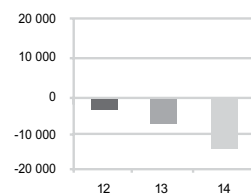
CAPITAUX PROPRES
(en '000)



PERTE NETTE
(en '000)



FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION
(en '000)



FAITS
SAILLANTS



EXERCICES FINANCIERS TERMINÉS LES

	30 janvier 2016	31 janvier 2015	25 janvier 2014	26 janvier 2013	28 janvier 2012
RÉSULTATS	(52 semaines)	(53 semaines)	(52 semaines)	(52 semaines)	(52 semaines)
Chiffre d'affaires	236 876	250 210	274 840	274 827	302 707
Perte avant impôts sur les bénéfices	(35 745)	(40 392)	(21 708)	(12 186)	(2 982)
Perte nette	(35 745)	(38 676)	(15 986)	(8 717)	(2 386)
• Par action (de base)	(1,19)	(1,34)	(0,59)	(0,34)	(0,10)
• Par action (dilué)	(1,19)	(1,34)	(0,59)	(0,34)	(0,10)
Dividende par action	—	—	—	—	0,43
Nombre moyen d'actions en circulation (000)	29 964	28 968	27 289	25 659	24 789
SITUATION FINANCIÈRE					
Fonds de roulement	80 686	83 268	74 889	84 841	90 345
Capitaux propres	60 354	91 983	125 099	139 798	143 105
Total de l'actif	168 490	181 327	210 858	220 210	233 794
RATIOS FINANCIERS					
Ratio du fonds de roulement	3,24	3,25	2,20	2,79	3,13
Ratio de liquidités immédiates	0,09	0,13	0,20	0,19	0,32
Ratio d'endettement ⁽¹⁾	1,24:1	0,61:1	0,37:1	0,27:1	0,32:1
AUTRES STATISTIQUES (unités comme précisé)					
Flux de trésorerie des activités d'exploitation (en '000)	(14 161)	(6 824)	(3 356)	6 036	(11 304)
Dépenses en immobilisations (en '000)	9 115	8 527	6 318	9 237	23 755
Nombre de magasins en fin d'exercice	211	222	229	235	243
Superficie en pi ²	1 161 675	1 219 473	1 249 643	1 281 954	1 284 248

RENSEIGNEMENTS SUR LE TITRE

SYMBOLE : **CTU.A**
INSCRIPTION BOURSILIÈRE : **TSX**

NOMBRE D'ACTIONNAIRES PARTICIPANTS EN CIRCULATION
(AU 3 JUIN 2016) :

25 403 762 actions subalternes de catégorie A
avec droit de vote
4 560 000 actions de catégorie B

NOMBRE D'ACTIONNAIRES EN CIRCULATION DANS LE PUBLIC : ⁽²⁾


13 386 709 actions de catégorie A

(1) Incluant les obligations courantes et à long terme de la facilité de crédit et de la dette à long-terme.

(2) Excluant les actions détenues par les membres du conseil d'administration et les dirigeants.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES





Au cours des dernières années, le secteur du commerce de détail a évolué profondément. Les habitudes d'achat des consommateurs se sont modifiées d'une façon révolutionnaire. L'avènement du commerce en ligne a joué un rôle déterminant dans cette transformation, et Le Château a été l'un des premiers détaillants au Canada à tirer parti de son potentiel.

En tenant compte de ces changements, la forte concentration de magasins dans les grands marchés urbains, un modèle gagnant avant l'ère numérique, n'est plus nécessaire. Par conséquent, compte tenu de cette transformation, la stratégie de Le Château consiste à rééquilibrer son réseau de vente au détail et à fermer les magasins non rentables. Le rythme auquel les fermetures de magasin ont lieu continue d'être directement lié à l'échéance des baux.

La stratégie de la Société a commencé à tenir compte des nouveaux enjeux dans le marché en 2012. En effet, confrontée à une concurrence de plus en plus vive, la Société a amorcé un ambitieux repositionnement de ses produits et de sa marque. De concert avec cette initiative, la Société a mis en œuvre un programme de rénovation de ses magasins et, en août 2015, elle a lancé une campagne de marketing à l'échelle du Canada en collaboration avec Sid Lee, ce qui a mené au remaniement de la marque, désormais « Le Château de Montréal ». Les consommateurs ont redécouvert notre marque et nos produits, et tout indique que cette campagne aura un effet durable.

Compte tenu de la fermeture de 11 magasins, le chiffre d'affaires total pour la période de 52 semaines close le 30 janvier 2016 a diminué de 5,3 % pour s'établir à 236,9 millions de dollars, par rapport à 250,2 millions de dollars pour la période de 53 semaines close le 31 janvier 2015. Pour la même période, les ventes des magasins comparables, qui sont définies comme le chiffre d'affaires dégagé par les magasins ouverts depuis au moins un an, ont diminué de 1,9 %. Les ventes des magasins comparables incluent les ventes en ligne qui ont augmenté de 34,8 % pour l'exercice. Le résultat ajusté avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissement pour la période de 52 semaines s'est élevé à (12,8) millions de dollars, comparativement à (17,1) millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La progression de 4,3 millions de dollars du BAIIA ajusté au cours de 2015 est essentiellement attribuable à la baisse de 3,9 millions de dollars des charges de vente et d'administration ainsi qu'à l'augmentation de 428 000 \$ de la marge brute.

Par conséquent, en raison des changements susmentionnés et du contexte difficile auquel est confronté le secteur de la vente au détail, la Société a fermé 11 magasins en 2015. À la fin de l'exercice, la Société exploitait 211 magasins, y compris 65 magasins-entrepôts. Pour la même période, la superficie totale de ses magasins a été de 1 162 000 pieds carrés par rapport à 1 219 000 pieds carrés à la fin de l'exercice précédent.

En 2016, la Société prévoit fermer environ 14 magasins et s'attend à ce que la superficie totale de ses magasins diminue pour s'établir à environ 1 100 000 pieds carrés. Au cours des trois prochains exercices, la Société s'attend à réduire la superficie de ses établissements de détail de plus de 200 000 pieds carrés, ce qui représente environ 40 magasins. Ces fermetures toucheront plus particulièrement les magasins-entrepôts.

De toute évidence, notre plateforme de commerce en ligne est devenue l'élément central de notre stratégie, et c'est pourquoi nous procédons à des investissements pour soutenir sa croissance. Bien que la contribution des ventes en ligne représente un pourcentage peu élevé de l'ensemble du chiffre d'affaires, la plateforme de commerce en ligne continue de prendre de l'essor et permet de joindre un plus grand nombre de clients.

Nous continuons de croire en notre plan d'affaires et nous conservons une perspective positive pour notre marque. Nous avons démontré à bien des reprises au fil du temps que le modèle d'affaires de Le Château est durable, résilient et fiable. Nous connaissons nos clients; nous connaissons leurs besoins. Malgré les nombreux défis à relever, Le Château de Montréal dispose de gens de talent, d'objectifs ambitieux et de compétences stratégiques qui l'aideront à conserver sa position de chef de file dans le milieu de la vente au détail.

Je tiens à remercier tous les employés de Le Château de Montréal et à exprimer toute ma reconnaissance aux actionnaires qui soutiennent de façon constante notre vision. Notre engagement est de demeurer un chef de file dans le secteur de la mode et de marquer un retour à la croissance afin d'offrir une meilleure valeur à nos actionnaires dans les années à venir.

JANE SILVERSTONE SEGAL, B.A. LLL
Présidente du Conseil et chef de la direction

RAPPORT DE GESTION



15 avril 2016

Les exercices 2015 et 2013 désignent les périodes de 52 semaines closes respectivement le 30 janvier 2016 et le 25 janvier 2014 comparativement à l'exercice 2014 qui désigne la période de 53 semaines close le 31 janvier 2015. L'exercice 2016 désigne la période de 52 semaines close le 28 janvier 2017. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes des états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 janvier 2016. Tous les montants contenus dans ce rapport et dans les tableaux sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Les états financiers consolidés audités ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les méthodes comptables incluses dans les notes des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 30 janvier 2016.

Toute information additionnelle au sujet de la Société, y compris la notice annuelle de la Société, est disponible en ligne à l'adresse www.sedar.com.

PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

	2015 \$	2014 \$	2013 \$
	(52 semaines)	(53 semaines)	(52 semaines)
Chiffre d'affaires	236 876	250 210	274 840
Perte avant impôt sur le résultat	(35 745)	(40 392)	(21 708)
Perte nette	(35 745)	(38 676)	(15 986)
Perte nette par action			
De base	(1,19)	(1,34)	(0,59)
Diluée	(1,19)	(1,34)	(0,59)
Total de l'actif	168 490	181 327	210 858
Facilité de crédit ¹	44 906	48 411	30 767
Dette à long terme ¹	30 018	7 843	15 830
Flux de trésorerie des activités d'exploitation ²	(14 161)	(6 824)	(3 356)
Augmentation (diminution) des ventes des magasins comparables en %	(1,9) %	(9,0) %	0,6 %
Superficie brute en pieds carrés des magasins à la fin de l'exercice			
Magasins de détail	701 395	831 846	853 864
Magasins-entrepôts	460 280	387 627	395 779
Total	1 161 675	1 219 473	1 249 643
Nombre de magasins à la fin de l'exercice			
Magasins de détail	146	180	185
Magasins-entrepôts	65	42	44
Total	211	222	229

¹ Inclut la tranche courante et non courante.

² Après la variation nette des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes des magasins comparables, qui sont définies comme le chiffre d'affaires dégagé par les magasins ouverts depuis au moins un an, ont diminué de 1,9 % pour l'exercice clos le 30 janvier 2016 (voir les mesures non conformes aux PCGR ci après). Les ventes des magasins comparables incluent les ventes en ligne qui ont augmenté de 34,8 % pour l'exercice. Le chiffre d'affaires total pour la période de 52 semaines close le 30 janvier 2016 a diminué de 5,3 % pour s'établir à 236,9 millions de dollars, par rapport à 250,2 millions de dollars pour la période de 53 semaines close le 31 janvier 2015. Sur un nombre de semaines comparable, le chiffre d'affaires total pour la période de 52 semaines close le 30 janvier 2016 a diminué de 4,0 %, compte tenu de la fermeture de 11 magasins, comparativement à la période de 52 semaines close le 31 janvier 2015. En 2015, cette diminution reflétait non seulement la vive concurrence au sein du secteur du commerce de détail en général, mais également le recul marqué des résultats en Alberta, en raison de la conjoncture économique dans cette province. Le chiffre d'affaires de 2015 a aussi continué de subir l'incidence négative d'une réduction de l'achalandage imputable en partie aux nouvelles habitudes d'achat des clients qui utilisent notre plateforme de commerce en ligne.

Depuis 2012, afin de faire face à la concurrence de plus en plus vive, la Société a amorcé un ambitieux projet de repositionnement de ses produits et de sa marque. En parallèle, la Société a mis en œuvre un programme de rénovation de ses magasins et, en août 2015, elle a lancé une campagne de marketing à l'échelle du Canada en collaboration avec Sid Lee, qui a mené au remaniement de la marque, désormais « Le Château de Montréal ». La campagne a conjugué les publicités télévisuelles, les panneaux publicitaires et les médias sociaux et a permis d'accroître la notoriété de la marque. Les consommateurs ont redécouvert notre marque et nos produits, et nous sommes d'avis qu'il en découlera un succès durable. Les retombées directes de la campagne de marketing ont entraîné une amélioration du chiffre d'affaires des divisions Femmes et Chaussures, soit une hausse de respectivement 3,9 % et 11,1 %, au titre des ventes des magasins comparables au deuxième semestre de 2015. En général, nous restons optimistes sur le plan de la croissance de notre entreprise et de l'amélioration de nos marges.

En octobre 2011, la Société a procédé à l'inauguration de son premier magasin-concept, qui a été suivie par le déploiement graduel de ce concept dans les marchés et centres commerciaux les plus rentables. Le magasin concept a été élaboré pour offrir une expérience exaltante aux clients dans le cadre de l'évolution de la marque et il se distingue par ses matériaux, son mobilier et ses agencements plus raffinés. À la clôture de l'exercice, le nouveau concept avait été intégré dans 20 magasins. En plus du nouveau magasin au Guildford Town Centre, en Colombie-Britannique, ouvert le 17 mars 2016, la Société prévoit ouvrir deux autres magasins-concept au cours de l'exercice.

Le secteur du commerce de détail a évolué au cours des dernières années, tout comme les habitudes d'achat des consommateurs, qui ont beaucoup changé en raison de l'avènement du commerce en ligne. Par suite de ces changements, la forte concentration de magasins dans les grands marchés urbains, un modèle gagnant avant l'ère numérique, n'est plus nécessaire. Par conséquent, compte tenu de cette évolution et de la situation, notre stratégie consiste à rééquilibrer notre réseau de vente au détail et à fermer les magasins non rentables. Ainsi, au cours de 2015, la Société a fermé 11 magasins. Au 30 janvier 2016, la Société exploitait 211 magasins, y compris 65 magasins-entrepôts. La superficie totale de ses magasins à la fin de l'exercice était de 1 162 000 pieds carrés par rapport à 1 219 000 pieds carrés à la fin de l'exercice précédent. En 2016, la Société prévoit fermer environ 14 magasins et s'attend à ce que la superficie totale de ses magasins diminue pour s'établir à environ 1 100 000 pieds carrés. Au cours des trois prochains exercices, la Société prévoit réduire la superficie de ses établissements de détail de plus de 200 000 pieds carrés, ce qui représente environ 40 magasins. Cette réduction touchera plus particulièrement les magasins-entrepôts.

L'intégration verticale de Le Château lui donne un caractère unique : non seulement la Société figure parmi les détaillants d'importance au Canada, mais elle dessine et développe aussi sa propre marque de vêtements dont elle assure en plus la confection. La Société confectionne actuellement environ 30 % de ses vêtements (à l'exclusion des chaussures et des accessoires) dans ses installations de production ultramodernes situées à Montréal, qui lui procurent depuis longtemps plusieurs avantages concurrentiels clés : courts délais de production et grande souplesse, maîtrise accrue des coûts, capacité de fournir sur-le-champ aux consommateurs ce qu'ils désirent et capacité de rester branchée sur le marché au fil de son évolution.

CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL PAR DIVISION (EN MILLIERS DE DOLLARS)

La Société exerce ses activités dans un seul secteur, soit la vente au détail de vêtements, d'accessoires et de chaussures destinés aux femmes et aux hommes soucieux de la mode. Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires de la Société par division :

	VARIATION EN %				
	2015	2014	2013	2015-2014	2014-2013
	\$	\$	\$	%	%
	(52 semaines)	(53 semaines)	(52 semaines)		
Vêtements pour femmes	138 830	143 229	156 150	(3,1)	(8,3)
Vêtements pour hommes	39 473	42 685	48 215	(7,5)	(11,5)
Chaussures	30 017	29 967	31 026	0,2	(3,4)
Accessoires	28 556	34 329	39 449	(16,8)	(13,0)
	236 876	250 210	274 840	(5,3)	(9,0)

Commerce électronique : Grâce aux divers modes de prestation de services, le chiffre d'affaires du commerce électronique a enregistré une progression de 34,8 % comparativement à celui de l'exercice précédent. Bien que la contribution des ventes en ligne représente un pourcentage relativement peu élevé de l'ensemble du chiffre d'affaires, le commerce électronique continue de prendre son essor et permet de joindre un plus grand nombre de clients.

Concession de licence : La Société a conclu un accord de licence avec un promoteur spécialisé dans le commerce de détail au Moyen-Orient afin d'accroître le nombre de magasins de marque Le Château dans cette région. Au 30 janvier 2016, quatre magasins étaient exploités en vertu d'accords de licence, dont un magasin dans le centre commercial de Dubaï, aux Émirats arabes unis.

CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL PAR RÉGION (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	VARIATION EN %				
	2015	2014	2013	2015-2014	2014-2013
	\$	\$	\$	%	%
	(52 semaines)	(53 semaines)	(52 semaines)		
Ontario	80 370	82 245	90 576	(2,3)	(9,2)
Québec	60 633	64 459	72 533	(5,9)	(11,1)
Prairies	53 709	59 744	63 512	(10,1)	(5,9)
Colombie-Britannique	29 031	29 207	32 511	(0,6)	(10,2)
Atlantique	12 031	13 537	14 501	(11,1)	(6,6)
États-Unis	1 102	1 018	1 207	8,3	(15,7)
	236 876	250 210	274 840	(5,3)	(9,0)

En 2015, d'un point de vue géographique, l'économie de certaines provinces a nettement subi l'incidence négative des conditions difficiles du marché dans le secteur des ressources. Excluant les magasins fermés, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec ont représenté plus de 70 % du chiffre d'affaires total. Elles ont affiché une bonne performance comparativement aux autres provinces.

RÉSULTAT

Le résultat avant intérêts, impôt sur le résultat, amortissement, sortie du bilan et dépréciation d'immobilisations corporelles, et profit à la cession d'immobilisations corporelles (le « BAIIA ajusté ») (voir les mesures non conformes aux PCGR ci-après) pour l'exercice clos le 30 janvier 2016 s'est établi à (12,8) millions de dollars comparativement à (17,1) millions de dollars il y a un an. La hausse de 4,3 millions de dollars du BAIIA ajusté au cours de 2015 est essentiellement attribuable à la baisse de 3,9 millions de dollars des charges de vente et d'administration ainsi qu'à l'augmentation de 428 000 \$ de la marge brute. Les charges de vente et d'administration ont diminué en raison de la réduction des charges d'exploitation des magasins et des charges du siège social, qui a été contrebalancée par notre campagne de marketing à l'échelle du Canada lancée en août 2015. L'accroissement de 428 000 \$ de la marge brute découle d'une hausse du pourcentage de la marge brute, laquelle est passée de 60,6 % en 2014 à 64,2 %, contrebalancée par le recul du chiffre d'affaires de 5,3 % en 2015. L'augmentation de la marge brute en 2015 s'explique par la diminution des activités promotionnelles et la baisse des dévaluations de stocks de produits finis, qui ont été en partie neutralisées par la pression exercée par l'affaiblissement du dollar canadien sur les produits achetés. Pour l'exercice clos le 30 janvier 2016, la Société a comptabilisé une dévaluation nette de ses stocks totalisant 300 000 \$, contre 5,3 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette diminution témoigne des efforts continus déployés au cours des derniers exercices afin de réduire les stocks et d'améliorer la composition de ceux-ci.

La perte nette pour l'exercice 2015 a été de 35,7 millions de dollars, ou (1,19) \$ l'action, comparativement à 38,7 millions de dollars, ou (1,34) \$ l'action, pour l'exercice 2014.

L'amortissement a diminué pour atteindre 16,5 millions de dollars par rapport à 17,7 millions de dollars en 2014, en raison de la réduction des investissements dans des actifs non financiers au cours des deux derniers exercices, qui se sont élevés respectivement à 9,1 millions de dollars et 8,5 millions de dollars. Les sorties du bilan et les dépréciations d'immobilisations corporelles découlant des fermetures et des rénovations de magasins ainsi que des magasins non rentables ont diminué pour s'établir à 2,5 millions de dollars en 2015, en regard de 3,3 millions de dollars pour l'exercice précédent.

La hausse des frais financiers, qui sont passés de 2,9 millions de dollars en 2014 à 3,9 millions de dollars en 2015, est imputable à des emprunts supplémentaires effectués au cours de l'exercice considéré.

Aucun recouvrement d'impôt sur le résultat n'a été comptabilisé en 2015 en raison des avantages non comptabilisés au titre des pertes fiscales canadiennes subies au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2016.

LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Les liquidités de la Société suivent une courbe saisonnière en fonction du calendrier des achats de stocks et des dépenses d'investissement.

La facilité de crédit de la Société, y compris les tranches courantes, déduction faite de la trésorerie (dette bancaire), atteignait 45,5 millions de dollars au 30 janvier 2016, comparativement à 47,2 millions de dollars au 31 janvier 2015. En 2015, les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation se sont établis à 14,2 millions de dollars, en regard de 6,8 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette augmentation de 7,4 millions de dollars découle principalement a) d'une diminution de 2,8 millions de dollars des besoins hors trésorerie du fonds de roulement, b) d'un fléchissement de 4,4 millions de dollars de l'impôt sur le résultat remboursé, déduction faite du recouvrement d'impôt et c) d'une baisse de 1,6 million de dollars de la provision au titre des contrats déficitaires et de l'amortissement de ces derniers, le tout contrebalancé par d) une diminution de 1,6 million de dollars de la perte nette avant l'amortissement et les sorties du bilan et dépréciations d'immobilisations corporelles, et le profit à la cession d'immobilisations corporelles.

La dette à long terme, y compris la tranche courante, s'établissait à 30,0 millions de dollars au 30 janvier 2016, par rapport à 7,8 millions de dollars au 31 janvier 2015. L'augmentation est imputable au nouveau financement par emprunt à long terme d'un total de 27,5 millions de dollars (voir les opérations entre parties liées ci-après), déduction faite d'un ajustement de 3,3 millions de dollars au titre de la juste valeur non amortie et de remboursements de 2,0 millions de dollars effectués en 2015. Au 30 janvier 2016, le ratio d'endettement était de 1,24, soit une hausse comparativement à 0,61:1 au 31 janvier 2015. La dette comprend la facilité de crédit et la dette à long terme aux fins du calcul du ratio d'endettement.

Le 5 juin 2014, la Société a renouvelé sa facilité de crédit adossée à des actifs pour une durée de trois ans. La facilité vient à échéance le 5 juin 2017, et sa limite est de 80,0 millions de dollars. La facilité de crédit renouvelable est garantie par la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les titres négociables, les soldes des cartes de crédit et les stocks de la Société, comme il est stipulé dans la convention. La facilité de crédit est constituée d'emprunts renouvelables comportant une facilité de prêt relais d'un maximum de 15,0 millions de dollars et une facilité de lettre de crédit d'un maximum de 15,0 millions de dollars. Les montants disponibles portent intérêt à un taux fondé sur le taux préférentiel du Canada, majoré d'une marge applicable allant de 0,50 % à 1,00 %, ou au taux des acceptations bancaires, majoré d'une marge applicable allant de 1,75 % à 2,25 %. La Société doit payer une commission d'attente allant de 0,25 % à 0,375 % de la partie non utilisée du crédit renouvelable. Au 30 janvier 2016, le taux d'intérêt effectif du solde impayé était de 3,1 % (3,4 % en 2014). La Société est assujettie en vertu de la convention de crédit à certaines clauses restrictives non financières, y compris des restrictions à l'égard du versement de dividendes et du rachat d'actions de la Société dans certains cas. Au 30 janvier 2016, la Société avait prélevé 45,3 millions de dollars (48,8 millions de dollars en 2014) sur cette facilité de crédit et avait des lettres de crédit de soutien en cours d'un total de 2,5 millions de dollars (3,0 millions de dollars en 2014), réduisant la disponibilité des fonds en vertu de cette facilité. Une tranche du montant prélevé sur cette facilité de crédit est présentée comme un passif courant selon l'estimation de la Société au titre des éléments qui devraient être réglés au cours des 12 prochains mois. Les coûts de financement liés à l'obtention de la facilité susmentionnée ont été différés et portés en diminution des montants prélevés, et ils sont amortis sur la durée de la facilité.

Le 1^{er} avril 2015 et le 22 juin 2015, la Société a emprunté respectivement 5,0 millions de dollars et 15,0 millions de dollars auprès d'une entreprise qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs. Ces emprunts garantis portent actuellement intérêt à un taux variable, payable mensuellement, égal au moins élevé des taux suivants i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 % (l'emprunt de 5,0 millions de dollars portait intérêt initialement à un taux fixe de 7,5 %, mais ce dernier a été modifié le 22 juin 2015). Les emprunts sont remboursables en totalité le 31 janvier 2020 et, en vertu des modalités de la facilité de crédit renouvelable, la Société peut les rembourser par anticipation, en tout ou en partie, à tout moment, sans avoir à payer de prime ou de pénalité.

Le 15 janvier 2016, la Société a conclu une convention de prêt de 10,0 millions de dollars avec une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs, sur laquelle un montant de 7,5 millions de dollars a été prélevé à cette date. Le solde de 2,5 millions de dollars a été prélevé après la fin de l'exercice, soit le 12 février 2016. Ce financement est sous forme d'emprunt garanti qui porte intérêt à un taux variable, payable mensuellement, égal au moins élevé des deux taux suivants i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. L'emprunt est remboursable à l'échéance, soit le 31 janvier 2020, et, en vertu des modalités de la facilité de crédit renouvelable, peut être remboursé par anticipation, en tout ou en partie, à tout moment, sans qu'une prime ou une pénalité doive être versée.

Ces emprunts fourniront à la Société le capital supplémentaire et la flexibilité financière dont elle a besoin surtout pour son fonds de roulement, y compris pour le financement des dépenses dans le cadre du programme de rénovation des magasins. Les emprunts sont garantis par l'ensemble des actifs de la Société et sont subordonnés à ceux prélevés sur la facilité de crédit renouvelable de 80,0 millions de dollars tant sur le plan du rang que sur celui du remboursement.

Les flux de trésorerie des activités d'exploitation ont été affectés aux activités de financement et d'investissement suivantes :

- Dépenses d'investissement de 9,1 millions de dollars, réparties comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2015	2014	2013
	\$	\$	\$
Ouverture de magasins (aucun magasin; 1 magasin en 2014; 1 magasin en 2013)	—	433	582
Rénovation de magasins (5 magasins; 5 magasins en 2014; 3 magasins en 2013)	5 634	6 515	3 561
Technologie de l'information	1 671	1 016	1 486
Matériel d'entreposage	168	—	262
Siège social – améliorations locatives	1 148	—	—
Autres	494	563	427
	9 115	8 527	6 318

- Remboursement de 2,0 millions de dollars au titre de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location-financement

Le tableau suivant présente les échéances des obligations contractuelles sur une base non actualisée ainsi que les engagements au titre des contrats de location simple de la Société au 30 janvier 2016 :

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Total	Moins	De un an	Après
	\$	d'un an	à cinq ans	cinq ans
		\$	\$	\$
Dette bancaire	545	545	—	—
Facilité de crédit	45 306	13 344	31 962	—
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	17 865	17 865	—	—
Dette à long terme	32 489	—	32 489	—
Obligations en vertu de contrats de location-financement	848	848	—	—
Contrats de location simple	174 432	38 173	104 868	31 391
	271 485	70 775	169 319	31 391

Pour 2016, les dépenses d'investissement prévues devraient atteindre 7,5 à 8,0 millions de dollars, dont 4,0 à 4,5 millions de dollars devraient être consacrés à la rénovation de trois à cinq magasins existants, et 3,5 millions de dollars devraient être investis dans les technologies de l'information et les infrastructures.

La direction prévoit être en mesure de continuer à financer les activités d'exploitation de la Société et une partie de ses dépenses d'investissement au moyen des flux de trésorerie des activités d'exploitation et de la dette à long terme, ainsi que de la facilité de crédit adossée à des actifs d'un maximum de 80,0 millions de dollars.

Outre les lettres de crédit en cours, la Société n'avait aucun autre arrangement de financement hors bilan au 30 janvier 2016.

SITUATION FINANCIÈRE

Le fonds de roulement s'établissait à 80,7 millions de dollars au 30 janvier 2016, comparativement à 83,3 millions de dollars au 31 janvier 2015.

Au 30 janvier 2016, le total des stocks avait diminué de 1,5 % pour s'établir à 113,6 millions de dollars, contre 115,4 millions de dollars au 31 janvier 2015. Pour l'exercice clos le 30 janvier 2016, la Société a comptabilisé une dévaluation nette de ses stocks totalisant 300 000 \$ contre 5,3 millions de dollars à l'exercice précédent.

Dans le cadre de son plan de gestion des stocks, la Société continue d'exploiter 65 magasins-entrepôts (460 000 pieds carrés) dans son réseau afin de vendre les produits escomptés des saisons précédentes. De plus, la division Entrepôt sur le site Web a également joué un rôle important dans la vente de ces produits.

Les capitaux propres s'établissaient à 60,4 millions de dollars en fin d'exercice, contre 92,0 millions de dollars pour l'exercice précédent. La valeur comptable par action s'élevait à 2,01 \$ au 30 janvier 2016, en regard d'une valeur comptable par action de 3,07 \$ au 31 janvier 2015.

INFORMATIONS SUR LES DIVIDENDES ET LES ACTIONS EN CIRCULATION

En 2015 et en 2014, la Société n'a déclaré aucun dividende sur les actions de catégorie A avec droit de vote subalterne et les actions de catégorie B avec droit de vote.

Au 15 avril 2016, 25 403 762 actions de catégorie A avec droit de vote subalterne et 4 560 000 actions de catégorie B avec droit de vote étaient en circulation. De plus, 2 703 500 options, dont les prix d'exercice varient de 0,31 \$ à 4,59 \$, étaient en cours. De ce nombre, 1 406 400 options pouvaient être exercées.

Le 18 juin 2014, un emprunt de 5,0 millions de dollars auprès d'une société qui est directement contrôlée par la présidente du conseil et chef de la direction et administratrice de la Société a été converti en 2 617 801 actions de catégorie A avec droit de vote subalterne.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

En plus d'offrir des renseignements sur des mesures du résultat selon les IFRS, le présent rapport de gestion présente le BAIIA ajusté comme mesure supplémentaire du résultat, lequel est défini comme le résultat avant intérêts, impôt sur le résultat, amortissement, sortie du bilan et dépréciation d'immobilisations corporelles, et profit à la cession d'immobilisations corporelles. Le BAIIA ajusté est présenté dans le but d'aider les lecteurs à établir la capacité de la Société de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation et d'acquitter ses charges financières. Il s'agit également d'un indicateur généralement utilisé aux fins d'évaluation pour des sociétés ouvertes de notre secteur.

Le tableau suivant rapproche le BAIIA ajusté et la perte avant le recouvrement d'impôt sur le résultat pour les exercices clos les 30 janvier 2016 et 31 janvier 2015 :

	2015	2014
(en milliers de dollars)	\$	\$
Perte avant recouvrement d'impôt sur le résultat	(35 745)	(40 392)
Amortissement	16 518	17 707
Sortie du bilan et dépréciation d'immobilisations corporelles	2 504	3 263
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	—	(590)
Frais financiers	3 922	2 900
Produits financiers	(10)	(18)
BAIIA ajusté	(12 811)	(17 130)

La Société présente également les ventes des magasins comparables qui sont définies comme le chiffre d'affaires généré par des magasins qui sont ouverts depuis au moins un an sur un nombre de semaines comparables. Les ventes des magasins comparables ne tiennent pas compte du chiffre d'affaires des magasins convertis en magasins-entrepôts ou en centres de liquidation au cours de l'exercice où la conversion a lieu.

Le tableau suivant présente un rapprochement des ventes des magasins comparables et du chiffre d'affaires total dans le compte de résultat consolidé audité pour les exercices clos le 30 janvier 2016 et le 31 janvier 2015 :

	2015	2014
(en milliers de dollars)	\$	\$
Ventes des magasins comparables – magasins de détail	178 933	180 377
Ventes des magasins comparables – magasins-entrepôts	41 799	44 582
Total des ventes des magasins comparables	220 732	224 959
Ventes des magasins non comparables	16 144	25 251
Chiffre d'affaires total	236 876	250 210

Les mesures énoncées précédemment n'ont pas de sens normalisé selon les IFRS, et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres entreprises.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Le Château Inc. et de sa filiale américaine en propriété exclusive, Château Stores Inc., constituée en vertu des lois de l'État du Delaware.

Les principaux dirigeants de la Société comprennent la chef de la direction, la présidente et les vice-présidents, de même que les administrateurs non dirigeants. Le tableau qui suit présente la rémunération globale des principaux dirigeants :

(en milliers de dollars)	2015 \$	2014 \$
Salaires et avantages à court terme	3 836	3 368
Rémunération fondée sur des actions	350	594
	4 186	3 962

Certaines sociétés qui sont contrôlées directement ou indirectement par un administrateur sous-louent des locaux auprès de la Société. Le total des montants touchés à ce titre au cours de l'exercice s'est établi à 34 000 \$ (206 000 \$ en 2014).

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2012, la Société a emprunté 10,0 millions de dollars auprès d'une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs. L'encours de l'emprunt au 31 janvier 2015 était de 5,0 millions de dollars et portait intérêt à un taux annuel de 5,5 %, payable mensuellement, le capital étant remboursable à l'échéance le 31 janvier 2016. Le 1^{er} avril 2015, les modalités de l'emprunt ont été modifiées afin de prolonger son échéance du 31 janvier 2016 au 31 janvier 2020 et de le garantir au même titre que le nouvel emprunt de 5,0 millions de dollars décrit ci-après. L'emprunt devait porter intérêt à un taux annuel de 7,5 % pour la période du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2020 et ne peut plus être converti en actions de catégorie A avec droit de vote subalterne de la Société au gré de la Société. Le 22 juin 2015, l'emprunt a été modifié à nouveau afin qu'il porte intérêt à un taux variable égal au taux le moins élevé des deux taux suivants i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. Ces modifications ont été traitées comme des modifications apportées à la dette et n'ont eu aucune incidence comptable à la date des nouvelles conventions.

Le 1^{er} avril 2015, la Société a emprunté 5,0 millions de dollars auprès d'une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs. Le financement est sous forme d'un emprunt garanti, qui porte intérêt à un taux annuel de 7,5 % et qui est remboursable à l'échéance, soit le 31 janvier 2020. En vertu des modalités de sa facilité de crédit renouvelable, la Société peut rembourser l'emprunt par anticipation, en tout ou en partie, à tout moment, sans avoir à payer de prime ou de pénalité. L'emprunt a été évalué à sa juste valeur à la date d'établissement, avec un taux d'intérêt effectif de 9,6 %. La juste valeur de l'emprunt totalisant 4,6 millions de dollars a été estimée au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés. La valeur résiduelle entre le montant du capital de l'emprunt et la juste valeur a été comptabilisée à titre de surplus d'apport. Le 22 juin 2015, l'emprunt a été modifié afin qu'il porte intérêt à un taux variable égal au taux le moins élevé des deux taux suivants i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. Ces modifications ont été traitées comme des modifications apportées à la dette et n'ont eu aucune incidence comptable à la date de la nouvelle convention.

Le 22 juin 2015, la Société a emprunté 15,0 millions de dollars auprès d'une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs. Le financement est sous forme d'un emprunt garanti, qui porte intérêt à un taux variable, payable mensuellement, égal au taux le moins élevé des deux taux suivants i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. L'emprunt est remboursable à l'échéance le 31 janvier 2020 et, en vertu des modalités de sa facilité de crédit renouvelable, peut être remboursé de façon anticipée, en tout ou en partie, à tout moment. L'emprunt a été évalué à sa juste valeur à la date d'établissement, avec un taux d'intérêt effectif de 9,6 %. La juste valeur de l'emprunt totalisant 12,8 millions de dollars a été estimée au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés. La valeur résiduelle entre le montant du capital de l'emprunt et la juste valeur a été comptabilisée à titre de surplus d'apport.

Le 15 janvier 2016, la Société a conclu une convention d'emprunt de 10,0 millions de dollars avec une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs, sur laquelle un montant de 7,5 millions de dollars a été prélevé à cette date. Le solde de 2,5 millions de dollars a été prélevé après la fin de l'exercice, soit le 12 février 2016. Ce financement est sous forme d'un emprunt garanti qui porte intérêt à un taux variable, payable mensuellement, égal au taux le moins élevé des deux taux suivants i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. L'emprunt est remboursable à l'échéance, soit le 31 janvier 2020, et, en vertu des modalités de la facilité de crédit renouvelable, peut être remboursé par anticipation, en tout ou en partie, à tout moment. L'emprunt a été évalué à sa juste valeur à la date d'établissement avec un taux d'intérêt effectif de 9,6 %. La juste valeur du montant prélevé sur l'emprunt le 15 janvier 2016, totalisant 6,5 millions de dollars, a été estimée au moyen des flux de trésorerie actualisés futurs. La valeur résiduelle entre le montant du capital de l'emprunt et la juste valeur a été comptabilisée à titre de surplus d'apport.

Ces emprunts fourniront à la Société le capital supplémentaire et la flexibilité financière dont elle a besoin surtout pour son fonds de roulement, y compris pour le financement de ses dépenses dans le cadre du programme de rénovation des magasins. Les emprunts sont garantis par l'ensemble des actifs de la Société et sont subordonnés à ceux prélevés sur la facilité de crédit renouvelable de 80,0 millions de dollars tant sur le plan du rang que sur celui du remboursement. Pour l'exercice clos le 30 janvier 2016, la Société a comptabilisé des charges d'intérêt de 1,3 million de dollars (355 000 \$ en 2014).

Au 30 janvier 2016, le montant à payer à des parties liées s'élevait à 131 000 \$ (néant en 2014).

Aucune garantie n'a été donnée ou reçue à l'égard de ces transactions.

NORMES COMPTABLES MISES EN ŒUVRE EN 2015

Aucune nouvelle norme comptable n'a été appliquée au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2016.

NOUVELLES NORMES NON ENCORE EN VIGUEUR

L'IFRS 16, Contrats de location, remplace les exigences de la norme IAS 17, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme exige que la Société procède à une révision importante de sa façon de comptabiliser les contrats de location et ne permet plus la présentation de contrats de location hors bilan. L'IFRS 16 est obligatoire et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise pour les sociétés qui appliquent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La Société n'a pas encore évalué l'incidence à venir de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, remplace les exigences des normes IAS 11, *Contrats de construction*, et IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et d'autres interprétations connexes. Cette norme énonce les étapes à suivre pour comptabiliser les produits, et le moment auquel il convient de le faire, et exige la présentation d'informations pertinentes et plus complètes. Ces modifications, dont l'application anticipée est permise, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société n'a pas encore évalué l'incidence à venir de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, remplace les exigences de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette dernière version de l'IFRS 9 regroupe les phases relatives au classement et à l'évaluation, à la dépréciation et à la comptabilité de couverture du projet visant à remplacer l'IAS 39. En plus des nouvelles exigences de classement et d'évaluation des actifs financiers, du nouveau modèle général de comptabilité de couverture et d'autres modifications publiées dans les versions précédentes de l'IFRS 9, la norme présente également de nouvelles exigences sur la dépréciation fondées sur un modèle prospectif portant sur les pertes de crédit attendues. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société n'a pas encore évalué l'incidence à venir de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des sociétés* (« Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société déposera des attestations signées par la chef de la direction et le chef des finances, lesquelles, entre autres éléments, traitent de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI »), ainsi que de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »).

Contrôles et procédures de communication de l'information

La chef de la direction et le chef des finances ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des CPCI pour fournir une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société leur a été fournie et qu'elle a été présentée de façon appropriée dans les documents annuels réglementaires.

En date du 30 janvier 2016, une évaluation de l'efficacité des CPCI de la Société, au sens où l'entend le Règlement 52-109, a été effectuée sous la supervision de la chef de la direction et du chef des finances. Selon les résultats de l'évaluation, la chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement des CPCI étaient efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La chef de la direction et le chef des finances ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un CIIF pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La chef de la direction et le chef des finances ont effectué une évaluation afin de déterminer si la Société a, au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2016, apporté des modifications au CIIF qui ont eu ou pourraient vraisemblablement avoir sur ce dernier des effets notables. Aucune modification de ce genre n'a été relevée dans le cadre de leur évaluation.

En date du 30 janvier 2016, une évaluation de l'efficacité du CIIF de la Société, au sens où l'entend le Règlement 52-109, a été effectuée sous la supervision de la chef de la direction et du chef des finances. Selon les résultats de l'évaluation, la chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement du CIIF étaient efficaces.

Les évaluations ont été effectuées conformément au cadre et aux critères établis en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO 2013 »), un modèle de contrôle reconnu, et aux exigences du Règlement 52-109.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers exige que la Société estime l'incidence de divers éléments qui sont intrinsèquement incertains en date des états financiers. Chacune des estimations requises varie selon le degré de jugement utilisé et son incidence potentielle sur les résultats financiers présentés par la Société. Les estimations sont jugées critiques lorsqu'une estimation différente aurait pu être raisonnablement utilisée ou lorsque des modifications sont vraisemblablement susceptibles d'être apportées aux estimations d'une période à une autre et qu'elles auraient une incidence importante sur la situation financière, l'évolution de la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Les principales méthodes comptables de la Société sont présentées aux notes 3, 4 et 5 des états financiers consolidés, et les estimations critiques inhérentes à ces méthodes comptables sont présentées dans les paragraphes qui suivent.

Évaluation des stocks

La Société comptabilise une dévaluation pour refléter la meilleure estimation de la direction à l'égard de la valeur nette de réalisation de ses stocks, laquelle comporte des hypothèses et des estimations au titre des ventes futures d'unités, des prix de vente et des frais liés à l'élimination, le cas échéant, en fonction des résultats passés. La direction revoit continuellement la valeur comptable de ses stocks afin de déterminer, en fonction de la conjoncture économique et de l'évaluation des tendances de ventes, si la dévaluation est adéquate.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Un test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie avec leur valeur recouvrable respective d'après leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est établie selon les meilleures estimations de la direction au sujet des flux de trésorerie futurs, qui comprennent des estimations des taux de croissance, attendus de l'utilisation au cours de la durée restante des contrats de location, et actualisée selon un coût moyen pondéré du capital avant impôt.

La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer si les établissements commerciaux individuels au sein desquels elle exerce des activités sont des unités génératrices de trésorerie individuelles ou si ces unités devraient être regroupées à un niveau régional afin de former une unité génératrice de trésorerie. Les jugements importants appliqués par la direction pour établir si les magasins doivent être regroupés dans une région géographique donnée pour former une unité génératrice de trésorerie incluent la détermination du comportement prévu des clients. Il faut aussi établir si les clients sont susceptibles de magasiner indifféremment dans n'importe lequel de nos magasins dans une région donnée et si la direction considère les flux de trésorerie générés par les magasins du groupe comme interdépendants.

Produits différés

La Société évalue les passifs au titre des cartes-cadeaux et les produits relatifs aux cartes-cadeaux jamais échangées en estimant la valeur des cartes-cadeaux qui ne devraient pas être échangées par les clients en fonction des tendances historiques en matière d'échange.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques présentés ci-après ne sont pas exhaustifs et s'ajoutent aux autres risques mentionnés dans les présentes ou dans les documents que Le Château a déposés auprès d'organismes publics. Le Château exerce ses activités dans un secteur concurrentiel en constante évolution. De nouveaux facteurs de risque pourraient se présenter; il est impossible pour la direction de les prévoir tous ou de déterminer leur incidence sur l'entreprise.

Initiatives commerciales

La stratégie actuelle de la Société comprend l'apport de changements dans bon nombre de secteurs de ses activités, notamment des initiatives de repositionnement à l'égard de certaines catégories de produits et de concepts de magasins. Rien ne garantit que les initiatives commerciales entreprises en vue d'améliorer ses résultats seront fructueuses. Rien ne garantit non plus que l'amélioration de ses résultats, le cas échéant, sera rapide, durable ou importante. Si la Société n'arrivait pas à injecter des capitaux et à utiliser d'autres ressources de façon appropriée, ses initiatives pourraient en subir les conséquences.

Concurrence et conjoncture économique

La mode est un secteur hautement concurrentiel qui se doit de suivre l'évolution rapide de la demande des consommateurs. De plus, plusieurs facteurs externes, qui échappent au contrôle de la Société, influent sur le climat économique et la confiance des consommateurs.

Cet environnement accentue l'importance d'une différenciation en magasin, d'un service à la clientèle de qualité et du dépassement continu des attentes des clients, afin de leur offrir une expérience globale. Il n'existe pas de véritable barrière qui empêche un concurrent éventuel, canadien ou étranger, de pénétrer le marché canadien de la vente au détail de vêtements. En réalité, la Société a été témoin, au cours des dernières années, de l'arrivée d'un certain nombre de concurrents étrangers dans pratiquement tous les secteurs de vente au détail où elle exerce des activités au Canada.

Variation des dépenses de consommation

La Société doit être à l'affût des nouveaux goûts des consommateurs et des nouvelles techniques marchandes et s'adapter rapidement à ceux-ci. Même si la Société tente de suivre de près les nouveaux modes de vie et goûts des consommateurs ayant une incidence sur ses produits, l'omission de sa part de repérer ces tendances et de s'y adapter pourrait avoir des conséquences importantes sur ses activités. Les changements des habitudes de consommation, comme la tendance soutenue vers le commerce électronique ou la technologie mobile, pourraient aussi avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires et avoir une incidence négative sur les détaillants en magasin. La majorité des magasins de la Société sont situés dans des centres commerciaux couverts. Le maintien ou la croissance du volume de ventes repose en partie sur la popularité continue des centres commerciaux comme destination de choix des consommateurs et sur la capacité des centres commerciaux, des locataires et d'autres services de générer un achalandage élevé. De nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société pourraient réduire l'achalandage, notamment le ralentissement de l'économie, la fermeture de grands magasins, les conditions climatiques, les préoccupations au sujet d'attentats terroristes, les travaux de construction et l'accès, les modes de magasinage non traditionnels comme le commerce électronique, les magasins de vente au rabais et les centres commerciaux de vie urbaine. Tout changement dans les habitudes des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

Conjoncture économique générale et incertitudes habituelles liées aux affaires

La détérioration de la santé économique du milieu dans lequel la Société exerce ses activités (que ce soit, par exemple, le taux de croissance économique, le taux d'inflation, les taux de change et les taux d'impôt) peut avoir une incidence sur la confiance des consommateurs et leurs dépenses, et pourrait avoir aussi un effet sur la capacité de la Société d'acheter des produits à un prix concurrentiel. Les hausses des coûts des matières premières (y compris le coton et d'autres tissus) pourraient également avoir des répercussions sur la rentabilité de la Société. Certains autres facteurs externes qui échappent à la volonté de la Société, comme les taux d'intérêt, les taux d'endettement des particuliers, les taux de chômage et le revenu disponible des particuliers, peuvent également avoir une incidence sur les variables économiques et la confiance des consommateurs.

Caractère saisonnier et autres facteurs

Les activités de la Société sont de nature saisonnière, comme la plupart des sociétés de vente au détail. Les résultats opérationnels de la Société dépendent dans une large mesure des ventes réalisées durant certaines périodes précises. Toute diminution importante des ventes durant ces périodes pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité de la Société. Les résultats d'exploitation de la Société peuvent également varier en fonction d'autres facteurs, notamment le choix du moment de l'ouverture de nouveaux magasins et les ventes nettes réalisées par ceux-ci, l'effet des nouveaux magasins sur les magasins existants dans le même secteur commercial, les changements au titre des niveaux d'achalandage en général dans les centres commerciaux, les nouveaux concepts de boutiques, les autres réseaux de vente au détail, la composition de la gamme de produits, les réductions et les soldes offerts par nos concurrents et le choix du moment de ces soldes, ainsi que les habitudes d'achat et les préférences des consommateurs.

Conditions météorologiques

Les variations extrêmes des conditions météorologiques peuvent avoir une incidence sur le moment des dépenses de consommation et peuvent avoir un effet défavorable sur les résultats opérationnels de la Société.

Changements dans les relations de la Société avec ses fournisseurs

La Société est dans une certaine mesure dépendante du soutien qu'apportent les fournisseurs à ses activités. La Société n'a pas d'entente d'approvisionnement garanti avec ses principales sources d'approvisionnement. Par conséquent, rien ne garantit que ces fournisseurs continueront de remplir les exigences de la Société en matière de qualité, de style et de volume. En outre, si les fournisseurs refusent ou sont incapables d'accorder les modalités de crédit habituelles, refusent d'expédier des produits fabriqués dans un délai raisonnable ou refusent d'acheter des produits pour remplir les commandes passées par la Société, les stocks de la Société seraient insuffisants pour les saisons à venir. L'incapacité de la Société à obtenir une marchandise de qualité et à la mode au moment opportun pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités et ses résultats opérationnels.

Contrats de location

Tous les magasins de la Société sont assujettis à des contrats de location à long terme. Au moment de l'expiration des contrats, la Société devra renégocier de nouveaux baux, ce qui pourrait donner lieu à des hausses de loyer. Toute augmentation des loyers des magasins de détail aurait des conséquences négatives sur la Société.

Sécurité de la technologie de l'information et perte de données sur les clients

Les activités de la Société sont tributaires des systèmes de préparation de la paie et des systèmes de traitement des données transactionnelles, financières et comptables et d'autres systèmes de traitement de l'information et de données. Toute atteinte à la sécurité des processus d'affaires ou des systèmes de la Société ou de ceux de ses fournisseurs de technologie de l'information, ou les deux, pourrait avoir une incidence sur l'information relative aux clients, ce qui pourrait entraîner une éventuelle perte pour l'entreprise. Toute défaillance de l'un de ces systèmes pourrait se traduire par une perte de contrôle, par la Société, des données sur les clients et une perte financière, et entraîner une perturbation de ses activités, une obligation envers les clients, une intervention des organismes de réglementation, ou entacher sa réputation. De plus, toute question relative à la protection des renseignements personnels, qu'elle découle d'un accès non autorisé aux renseignements sur les clients ou sur les employés, ou les deux, ou de la perte de ceux-ci, pourrait se traduire par une diminution du volume d'affaires ou une atteinte à la réputation de la Société sur le marché, et donner lieu à des litiges et à des enquêtes et des pénalités de la part des organismes de réglementation.

Change

Le risque de change auquel la Société est exposée est lié essentiellement aux fluctuations entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné qu'une partie importante des produits achetés par la Société sont libellés en dollars américains. Pour se protéger contre les risques de perte découlant d'une baisse éventuelle de la valeur du dollar canadien par rapport aux monnaies étrangères, la Société peut conclure des contrats à terme afin de fixer le taux de change pour une tranche de ses besoins en dollars américains prévus. Les contrats sont appariés avec les achats en monnaies étrangères prévus. La Société conclut des contrats de change avec des banques à charte canadiennes seulement dans le but d'atténuer le risque de crédit. Aux 30 janvier 2016 et 31 janvier 2015, il n'y avait aucun contrat en cours.

Fluctuations de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque découlant des fluctuations de taux d'intérêt, étant donné que les emprunts de la Société en vertu de sa facilité de crédit adossée à des actifs et de la dette à long terme des parties liées portent intérêt à des taux variables.

Risque d'illiquidité

La Société gère son risque d'illiquidité en s'assurant, dans la mesure du possible, de toujours avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations à l'échéance. Les liquidités de la Société suivent une courbe saisonnière en fonction du calendrier des achats de stocks et des dépenses d'investissement. La Société avait une facilité de crédit adossée à des actifs de 80,0 millions de dollars, assujettie à des contraintes de disponibilité de la base d'emprunt. La Société a un encours de 32,5 millions en vertu d'emprunts garantis subordonnés à long terme, auprès d'une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs, venant à échéance le 31 janvier 2020. La Société prévoit financer les rénovations de ses magasins au moyen des flux de trésorerie des activités d'exploitation et de la dette à long terme ainsi que de sa facilité de crédit adossée à des actifs. La facilité de crédit adossée à des actifs vient à échéance le 5 juin 2017. Rien ne garantit que la Société pourra de nouveau emprunter un montant suffisant pour répondre à ses besoins ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que l'actionnaire détenant le contrôle fournira du financement additionnel.

Modifications des lois et des règlements applicables à la Société

La Société, dans le cadre de ses activités, doit se conformer à diverses lois et à divers règlements afin de s'acquitter de ses responsabilités d'entreprise et de ses responsabilités sociales et d'éviter que ses dirigeants et ses administrateurs soient exposés au risque de responsabilité criminelle ou civile ou au risque de faire l'objet de sanctions pécuniaires, ou les deux. La Société doit se conformer aux lois et règlements, notamment en matière d'environnement, de protection des renseignements personnels, de santé et de sécurité, de concurrence et de douanes et d'accise. La réglementation sur les salaires peut également avoir une incidence sur les activités de la Société. Toute hausse importante du salaire minimum prévu par la loi entraînerait une augmentation du coût de la main-d'œuvre, et cette augmentation, ou les sanctions imposées pour le non-respect de la loi sur le salaire minimum, pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Toute modification des lois ou de la réglementation applicable aux activités de la Société et pouvant nuire à cette dernière et à ses biens pourrait avoir des répercussions sur le rendement de l'exploitation et le rendement financier de la Société. En outre, de nouveaux règlements sont proposés de temps à autre. Si ces derniers sont adoptés, ils pourraient avoir une incidence négative considérable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS (EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

Le tableau ci-dessous présente les principales données financières pour les huit trimestres les plus récents. Ces informations trimestrielles non auditées ont été préparées selon les IFRS. Les résultats d'exploitation des trimestres ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats prévus pour toute période future.

	PREMIER TRIMESTRE		DEUXIÈME TRIMESTRE		TROISIÈME TRIMESTRE		QUATRIÈME TRIMESTRE		TOTAL	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	(13 semaines)	(13 semaines)	(13 semaines)	(13 semaines)	(13 semaines)	(13 semaines)	(13 semaines)	(14 semaines)	(52 semaines)	(53 semaines)
Chiffre d'affaires	50 746	53 305	63 292	68 304	57 640	58 134	65 198	70 467	236 876	250 210
Perte avant impôt sur le résultat	(12 358)	(14 761)	(4 022)	(2 970)	(12 478)	(11 052)	(6 887)	(11 609)	(35 745)	(40 392)
Perte nette	(12 358)	(13 045)	(4 022)	(2 970)	(12 478)	(11 052)	(6 887)	(11 609)	(35 745)	(38 676)
Perte nette par action										
De base	(0,41)	(0,48)	(0,13)	(0,10)	(0,42)	(0,37)	(0,23)	(0,39)	(1,19)	(1,34)
Dilué	(0,41)	(0,48)	(0,13)	(0,10)	(0,42)	(0,37)	(0,23)	(0,39)	(1,19)	(1,34)

Les ventes au détail sont habituellement plus élevées au cours du quatrième trimestre en raison de la période des Fêtes. En outre, les résultats du quatrième trimestre sont généralement réduits par les soldes qui suivent la période des Fêtes.

Résultats du quatrième trimestre

Le chiffre d'affaires pour la période de 13 semaines close le 30 janvier 2016 s'est élevé à 65,2 millions de dollars, soit un recul de 7,5 %, par rapport à 70,5 millions de dollars pour la période de 14 semaines close le 31 janvier 2015. Sur un nombre de semaines comparables, le chiffre d'affaires total pour la période de 13 semaines close le 30 janvier 2016 a diminué de 2,1 %, avec 11 magasins de moins comparativement à la période de 13 semaines close le 31 janvier 2015. Les ventes des magasins comparables ont augmenté de 0,1 % pour le quatrième trimestre en regard de celles de la période correspondante de l'exercice précédent. Les ventes des magasins comparables incluent les ventes en ligne, qui se sont accrues de 41,3 % au quatrième trimestre.

Le BAIIA ajusté pour le quatrième trimestre de 2015 s'est établi à (675 000 \$), comparativement à (5,8) millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'amélioration de 5,2 millions de dollars du BAIIA ajusté pour le quatrième trimestre est essentiellement attribuable à la baisse de 4,4 millions de dollars des charges de vente et d'administration ainsi qu'à l'augmentation de 821 000 \$ de la marge brute. L'accroissement de 821 000 \$ de la marge brute découle d'une hausse du pourcentage de la marge brute, laquelle est passée de 56,1 % en 2014 à 61,9 %. L'augmentation de la marge brute au cours du quatrième trimestre de 2015 s'explique par la diminution des activités promotionnelles et la baisse des dévaluations de stocks de produits finis, qui ont été en partie neutralisées par la pression exercée par l'affaiblissement du dollar canadien sur les produits achetés. Pour le quatrième trimestre clos le 30 janvier 2016, la Société a comptabilisé une dévaluation nette de ses stocks totalisant 300 000 \$, contre 3,9 millions de dollars il y a un an. Cette diminution témoigne des efforts continus déployés au cours des derniers exercices afin de réduire les stocks et d'améliorer la composition de ceux-ci.

La perte nette pour le quatrième trimestre clos le 30 janvier 2016 a été de 6,9 millions de dollars, ou (0,23) \$ l'action, comparativement à une perte nette de 11,6 millions de dollars, ou (0,39) \$ l'action pour la période correspondante de l'exercice précédent.

L'amortissement pour le quatrième trimestre a diminué pour atteindre 3,9 millions de dollars par rapport à 4,2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la réduction des investissements dans les actifs non financiers au cours des deux derniers exercices, qui se sont élevés respectivement à 9,1 millions de dollars et 8,5 millions de dollars. Les sorties du bilan et les dépréciations d'immobilisations corporelles découlant des fermetures et des rénovations de magasins ainsi que des magasins non rentables ont diminué, pour s'établir à 1,3 million de dollars au quatrième trimestre de 2015, en regard de 1,4 million de dollars au quatrième trimestre de 2014.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont progressé, pour s'établir à 10,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015, contre 7,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014. Cette augmentation de 3,0 millions de dollars découle principalement a) d'une diminution de 4,9 millions de dollars de la perte nette avant l'amortissement, les sorties du bilan et dépréciations d'immobilisations corporelles, et le profit à la cession d'immobilisations corporelles et b) d'un accroissement de 195 000 \$ au titre des besoins hors trésorerie du fonds de roulement, le tout contrebalancé par c) une hausse de 621 000 \$ des dépôts et d) une baisse de 1,6 million de dollars de la provision au titre des contrats déficitaires et de l'amortissement de ces derniers.

PERSPECTIVES

Malgré la vive concurrence qui prévaut actuellement et la conjoncture économique qui s'est détériorée dans certaines provinces en raison des difficultés éprouvées dans le secteur des ressources, nous continuons de croire en notre plan d'affaires et en notre stratégie pour 2016 et les prochains exercices.

Le secteur du commerce de détail a évolué au cours des dernières années, tout comme les habitudes d'achat des consommateurs, qui ont beaucoup changé en raison de l'avènement du commerce en ligne. Par suite de ces changements, la forte concentration de magasins dans les grands marchés urbains, un modèle gagnant avant l'ère numérique, n'est plus nécessaire. Par conséquent, compte tenu de cette évolution et de la situation, notre stratégie consiste à rééquilibrer notre réseau de vente au détail et à fermer les magasins non rentables. En 2016, la Société prévoit fermer environ 14 magasins et s'attend à ce que la superficie totale de ses magasins diminue pour s'établir à environ 1 100 000 pieds carrés. Au cours des trois prochains exercices, la Société prévoit réduire la superficie de ses établissements de plus de 200 000 pieds carrés, ce qui représente environ 40 magasins. Cette réduction touchera plus particulièrement les magasins-entrepôts.

Pour l'exercice 2016, les dépenses d'investissement prévues devraient atteindre 7,5 millions de dollars à 8,0 millions de dollars, dont 4,0 millions de dollars à 4,5 millions de dollars devraient être consacrés à la rénovation de trois à cinq magasins existants, et 3,5 millions de dollars devraient être investis dans la technologie de l'information et les infrastructures. La mise en place d'un nouveau système de points de vente se poursuit. Ce nouveau système permettra à la Société de lancer un programme de fidélisation, procurera plus de souplesse grâce à la plateforme de commerce électronique et améliorera les outils et les analyses au titre de l'intelligence d'affaires.

En août 2015, nous avons lancé une campagne de marketing à l'échelle du Canada en collaboration avec Sid Lee, qui a mené au remaniement de la marque, désormais « Le Château de Montréal ». La campagne a conjugué tous les types de médias sociaux. Elle a donné des résultats positifs et a permis d'établir la notoriété de la marque.

En général, nous restons optimistes sur le plan des occasions de faire croître notre entreprise et d'améliorer nos marges.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion, notamment la rubrique sur les perspectives commerciales, peut contenir des informations prospectives portant sur la Société ou sur l'environnement dans lequel elle évolue, qui sont fondées sur les attentes, les estimations et les prévisions de la Société. Ces informations ne constituent pas des garanties de rendement futur et comportent des risques et des incertitudes difficiles à prévoir et indépendants de la volonté de la Société. De fait, un certain nombre de facteurs peuvent intervenir et faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés aux présentes, facteurs qui sont également évoqués dans d'autres documents publics de la Société. Donc, les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée aux informations prospectives. De plus, ces dernières ne font état que de la situation à la date à laquelle elles ont été formulées, et la Société nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de revoir de telles informations à la suite de quelque événement ou circonstance que ce soit, sauf si la loi sur les valeurs mobilières applicable l'exige.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte qu'il y ait un écart important entre les résultats ou les événements réels et les prévisions actuelles comprennent notamment : la capacité de la Société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives commerciales et la mesure dans laquelle ces initiatives seront aussi fructueuses que prévu; les conditions de concurrence dans le secteur dans lequel la Société exerce ses activités; la variation des dépenses de consommation; la conjoncture économique générale et les incertitudes habituelles liées aux affaires; le caractère saisonnier et les conditions météorologiques; les changements dans les relations qu'entretient la Société avec ses fournisseurs; le renouvellement des contrats de location; la sécurité des technologies de l'information et la perte des données sur les clients; les variations des cours de change; les fluctuations des taux d'intérêt; le risque d'illiquidité et les modifications des lois, règles et règlements applicables à la Société. La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur nos résultats.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints de **Le Château Inc.** et toute l'information contenue dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il était possible d'appliquer d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer que les états financiers consolidés sont présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers consolidés.

La Société maintient des systèmes de contrôles internes et administratifs de qualité supérieure, moyennant un coût raisonnable. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif de la Société est correctement comptabilisé et bien protégé.

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit, qui se compose de trois administrateurs externes nommés par le conseil d'administration. Chaque trimestre, le comité d'audit rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, ainsi que des questions d'audit et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine également les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs indépendants, et fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. De plus, le comité d'audit étudie, dans le but de soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination des auditeurs externes ou le renouvellement de leur mandat. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au comité d'audit.

Les états financiers consolidés ont été audités au nom des actionnaires par les auditeurs externes Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

(Signé)
Jane Silverstone Segal, B.A.LLL
Présidente du conseil et chef de la direction

(Signé)
Emilia Di Raddo, CPA, CA
Présidente

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de
Le Château Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **Le Château Inc.**, qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 30 janvier 2016 et 31 janvier 2015, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 30 janvier 2016 et 31 janvier 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Le Château Inc.** aux 30 janvier 2016 et 31 janvier 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 janvier 2016 et 31 janvier 2015 conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young P.A.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
15 avril 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A120254

Le Château Inc. Société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS

Aux 30 janvier 2016 et 31 janvier 2015

[en milliers de dollars canadiens]

	2016 \$	2015 \$
ACTIF [notes 12 et 19]		
Actif courant		
Trésorerie [note 6]	—	1 195
Créances clients	1 180	2 025
Impôt remboursable	569	619
Stocks [notes 6 et 7]	113 590	115 357
Charges payées d'avance	1 385	1 079
Total de l'actif courant	116 724	120 275
Dépôts	621	—
Immobilisations corporelles [notes 8 et 12]	48 332	58 091
Immobilisations incorporelles [note 9]	2 813	2 961
	168 490	181 327
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Dette bancaire	545	—
Tranche courante de la facilité de crédit [note 6]	12 944	14 737
Dettes fournisseurs et autres créditeurs [note 10]	17 865	16 133
Produits différés	3 216	3 452
Tranche courante de la provision pour contrats déficitaires [note 11]	620	678
Tranche courante de la dette à long terme [note 12]	848	2 007
Total du passif courant	36 038	37 007
Facilité de crédit [note 6]	31 962	33 674
Dette à long terme [note 12]	29 170	5 836
Provision pour contrats déficitaires [note 11]	1 453	1 473
Crédits différés au titre des contrats de location	9 513	11 354
Total du passif	108 136	89 344
Capitaux propres		
Capital social [note 13]	47 967	47 967
Surplus d'apport	8 555	4 439
Résultats non distribués	3 832	39 577
Total des capitaux propres	60 354	91 983
	168 490	181 327

Éventualités, engagements et garanties [notes 11, 18 et 24]

Événement postérieur à la date de clôture [note 25]

Voir les notes des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,

[Signé]
Jane Silverstone Segal, B.A.LLL
Administratrice

[Signé]
Emilia Di Raddo, CPA, CA
Administratrice

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

Exercices clos les 30 janvier 2016 et 31 janvier 2015

[en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action]

	2016 \$	2015 \$
Chiffre d'affaires [note 20]	236 876	250 210
Coût des ventes et charges		
Coût des ventes [note 7]	84 903	98 665
Charges de vente [note 8]	150 408	153 853
Charges d'administration [notes 8 et 9]	33 398	35 202
	268 709	287 720
Résultat des activités d'exploitation	(31 833)	(37 510)
Frais financiers	3 922	2 900
Produits financiers	(10)	(18)
Perte avant impôt sur le résultat	(35 745)	(40 392)
Recouvrement d'impôt sur le résultat [note 14]	—	(1 716)
Perte nette	(35 745)	(38 676)
Perte nette par action [note 17]		
De base	(1,19)	(1,34)
Diluée	(1,19)	(1,34)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	29 963 762	28 967 650

Voir les notes des états financiers consolidés.

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS

Exercices clos les 30 janvier 2016 et 31 janvier 2015

[en milliers de dollars canadiens]

	2016 \$	2015 \$
Perte nette	(35 745)	(38 676)
Autres éléments de la perte globale à reclasser dans le résultat net d'exercices ultérieurs		
Variation de la juste valeur des contrats de change à terme	—	(267)
	—	(267)
Contrats de change à terme réalisés et reclassés dans la perte nette	—	(151)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	—	113
	—	(38)
Total des autres éléments de la perte globale	—	(305)
Perte globale	(35 745)	(38 981)

Voir les notes des états financiers consolidés.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Exercices clos les 30 janvier 2016 et 31 janvier 2015

[en milliers de dollars canadiens]

	2016 \$	2015 \$
CAPITAL SOCIAL		
Solde au début de l'exercice	47 967	42 960
Émission d'actions avec droit de vote subalterne à la conversion de la dette à long terme [note 13]	—	5 000
Émission d'actions avec droit de vote subalterne à l'exercice d'options	—	5
Reclassement hors du surplus d'apport en raison de l'exercice d'options sur actions	—	2
Solde à la fin de l'exercice	47 967	47 967
SURPLUS D'APPORT		
Solde au début de l'exercice	4 439	3 581
Ajustement de la juste valeur de la dette à long terme	3 601	—
Charge de rémunération fondée sur des actions	515	860
Exercice d'options sur actions	—	(2)
Solde à la fin de l'exercice	8 555	4 439
RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS		
Solde au début de l'exercice	39 577	78 253
Perte nette	(35 745)	(38 676)
Solde à la fin de l'exercice	3 832	39 577
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Solde au début de l'exercice	—	305
Autres éléments de la perte globale pour l'exercice	—	(305)
Solde à la fin de l'exercice	—	—
Total des capitaux propres	60 354	91 983

Voir les notes des états financiers consolidés.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Exercices clos les 30 janvier 2016 et 31 janvier 2015

[en milliers de dollars canadiens]

	2016 \$	2015 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(35 745)	(38 676)
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation		
Amortissement [notes 8]	16 518	17 707
Sortie du bilan et dépréciation d'immobilisations corporelles [note 8]	2 504	3 263
Profit à la cession d'immobilisations corporelles [note 8]	—	(590)
Amortissement des crédits différés au titre des contrats de location	(1 873)	(2 227)
Crédits différés au titre des contrats de location	32	169
Rémunération fondée sur des actions	515	860
Provision pour contrats déficitaires	(78)	1 495
Frais financiers	3 922	2 900
Intérêts payés	(3 080)	(2 612)
Dépôts	(621)	—
Recouvrement d'impôt sur le résultat	—	(1 716)
	(17 906)	(19 427)
Variation nette des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation [note 21]	3 395	6 155
Impôt remboursé	350	6 448
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(14 161)	(6 824)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) de la facilité de crédit	(3 488)	17 712
Coût de financement	(470)	(410)
Produit de la dette à long terme	27 500	5 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 006)	(7 987)
Émission d'actions à l'exercice d'options	—	5
Flux de trésorerie des activités de financement	21 536	14 320
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles [notes 8 et 9]	(9 115)	(8 527)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles [note 8]	—	780
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(9 115)	(7 747)
Diminution de la trésorerie (dette bancaire)	(1 740)	(251)
Trésorerie au début de l'exercice	1 195	1 446
Trésorerie (dette bancaire) à la fin de l'exercice	(545)	1 195

Voir les notes des états financiers consolidés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 janvier 2016 et 31 janvier 2015

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a autorisé la publication, le 15 avril 2016, des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 janvier 2016 de Le Château Inc. [la « Société »]. La Société a été constituée au Canada où se trouve également son siège social, et ses actions sont cotées en Bourse. Le siège social est situé à Montréal, dans la province de Québec, au Canada. La principale activité de la Société est la vente au détail de vêtements, d'accessoires et de chaussures modernes destinés aux femmes et aux hommes soucieux de la mode.

Les ventes au détail sont habituellement plus élevées au cours du quatrième trimestre en raison de la période des Fêtes. En outre, les résultats du quatrième trimestre sont généralement réduits par les soldes qui suivent la période des Fêtes.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière [« IFRS »]. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf dans le cas des méthodes comptables présentées à la note 3.

L'exercice de la Société prend fin le dernier samedi de janvier. L'exercice clos le 30 janvier 2016 porte sur une période de 52 semaines comparativement à l'exercice clos le 31 janvier 2015 qui porte sur une période de 53 semaines.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de sa filiale en propriété exclusive. Les états financiers de la filiale sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que la société mère et selon les mêmes méthodes comptables. La totalité des transactions, des soldes et des profits latents ou des pertes latentes intersociétés ont été éliminés. La Société ne détient aucune participation dans des entités ad hoc.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Écart de conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date initiale des transactions. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens aux cours de change en vigueur aux dates de transaction. Les profits et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont différés dans le cumul des autres éléments du résultat global à titre de couvertures de flux de trésorerie admissibles.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits tirés de la vente de marchandises sont présentés déduction faite des retours et des rabais estimatifs; ils excluent les taxes de vente et sont comptabilisés au moment de la livraison au client.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Les cartes-cadeaux ou les chèques-cadeaux [collectivement, les « cartes-cadeaux »] vendus sont comptabilisés dans les produits différés, et les produits sont comptabilisés au moment de l'échange ou conformément à la méthode comptable de la Société à l'égard des cartes-cadeaux jamais échangées. Les produits relatifs aux cartes-cadeaux jamais échangées représentent la valeur estimative des cartes-cadeaux qui ne devraient pas être échangées par les clients et sont évalués en fonction des tendances historiques en matière d'échange.

Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en caisse et des soldes auprès d'institutions bancaires.

Facilité de crédit

Les coûts de financement liés à l'obtention de la facilité de crédit ont été différés et portés en diminution des montants prélevés, et ils sont amortis sur la durée de la facilité.

Stocks

Les matières premières, les travaux en cours et les produits finis sont évalués au plus faible du coût moyen, déduction faite des remises consenties par les fournisseurs, ou de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks dans le cours normal des activités, diminué des coûts de vente estimés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût comprend les dépenses directement imputables à l'acquisition de l'actif, notamment tout coût directement engagé afin de mettre l'actif dans l'état requis pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue. Tous les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est imputé au résultat comme suit :

Caisses enregistreuses aux points de vente et matériel informatique	5 ans, mode linéaire
Mobilier et agencement – autres	5 à 10 ans, mode linéaire
Automobiles	30 %, mode dégressif

Les améliorations locatives sont amorties selon un mode linéaire sur la durée initiale des contrats de location, plus une période de renouvellement, ne pouvant dépasser dix ans.

Les profits et les pertes découlant de la cession ou de la décomptabilisation d'actifs individuels, ou d'une partie de ces derniers, sont comptabilisés dans les résultats de la période où la cession a été réalisée.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les modes d'amortissement des actifs sont révisés chaque fin d'exercice, et ajustés de manière prospective, au besoin.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, qui comprennent les logiciels, sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur une période de cinq ans.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Les profits et les pertes découlant de la cession d'immobilisations incorporelles individuelles sont comptabilisés dans les résultats de la période où la cession a été réalisée.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les modes d'amortissement des actifs sont révisés chaque fin d'exercice, et ajustés de manière prospective, au besoin.

Dépréciation des actifs non financiers

Chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication que les actifs non financiers ont pu perdre de la valeur. En présence d'une telle indication, la dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie avec sa valeur recouvrable, soit le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation et leur valeur résiduelle, actualisés à leur valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation avant impôt qui correspond aux appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La juste valeur diminuée des coûts de cession est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, auquel cas la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

La Société a défini, d'après la gestion de ses activités, chaque local commercial au sein duquel elle exerce des activités comme une unité génératrice de trésorerie, bien que, dans certains cas, ces locaux soient regroupés à un niveau régional afin de former une unité génératrice de trésorerie.

Chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes précédentes est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué et s'il y a eu une modification dans les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à l'aide d'un taux courant avant impôt qui reflète, lorsque cela est approprié, les risques propres au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, une augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée en tant que coût financier.

Une provision pour des contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieures aux avantages économiques attendus du contrat. La provision est établie en fonction de la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût prévu de résiliation du contrat et le coût net prévu d'exécution du contrat. Avant de constituer une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur des actifs associés à ce contrat.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des attributions au titre de la rémunération fondée sur des actions accordée à des employés est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les données d'évaluation comprennent le cours des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'option, la volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique moyenne pondérée ajustée en fonction des variations attendues selon les informations accessibles au public), la durée de vie moyenne pondérée attendue de l'option (fondée sur les résultats historiques et le comportement général du porteur de l'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État).

Le montant de la charge de rémunération est comptabilisé au cours de la période d'acquisition des droits rattachés aux options sur actions à titre de charge comprise dans les charges administratives, et un montant correspondant est ajouté au surplus d'apport dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé est ajusté pour tenir compte de la meilleure estimation de la Société à l'égard du nombre d'attributions dont les droits seront acquis. Aucune charge n'est comptabilisée pour des attributions dont les droits ne seront pas acquis, sauf dans le cas d'attributions pour lesquelles l'acquisition des droits est assujettie à une condition du marché. Les droits rattachés à ces attributions sont réputés acquis, que la condition du marché soit remplie ou non, pourvu que toutes les autres conditions liées à la réalisation ou au service soient respectées.

Toute contrepartie payée par les participants au régime au moment de l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital social.

Frais d'ouverture de magasins

Les frais d'ouverture de magasins sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net à moins qu'ils ne soient liés à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes précédentes sont évalués au montant que l'on s'attend à payer ou à recouvrer. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour calculer le montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. La Société évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions, le cas échéant.

La Société utilise la méthode du report variable pour comptabiliser l'impôt différé, laquelle exige l'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé afin de tenir compte de toute différence temporaire découlant de la différence entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable présentée dans les états financiers consolidés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, en fonction des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les différences temporaires pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont revus chaque date de clôture, et leur valeur est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un avantage d'impôt sera réalisé.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Aide publique

L'aide publique, y compris les crédits d'impôt à l'investissement et les crédits d'impôt pour la réalisation d'une activité de design, est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'aide sera reçue. Lorsqu'elle se rapporte à un élément passé en charges, l'aide est comptabilisée comme une réduction de la charge connexe sur la période au cours de laquelle sont engagés les coûts visés par l'aide.

Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé au moyen du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat par action dilué est calculé en rajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises par suite de l'exercice présumé des options, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en supposant que le produit découlant de l'exercice des options sert à acheter des actions ordinaires au cours moyen de l'action pendant la période.

Actifs loués

Les contrats de location sont classés comme contrat de location simple ou contrat de location financement selon la substance de la transaction au commencement du contrat de location. Le classement est réévalué si les conditions du contrat de location changent.

Les contrats de location en vertu desquels la Société n'assume pas une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. La Société exerce ses activités dans des locaux loués en vertu de contrats de location comportant des modalités diverses et des options de renouvellement, qui sont comptabilisés comme contrats de location simple. Les paiements dans le cadre d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat. Lorsqu'un contrat de location prévoit une augmentation prédéterminée du loyer minimum, la Société comptabilise la charge de location connexe sur une base linéaire et, par conséquent, présente l'écart entre les coûts de location comptabilisés et les montants à payer en vertu du contrat comme un crédit différé au titre des contrats de location. Les loyers [calculés en fonction des ventes] conditionnels sont comptabilisés dans les charges lorsqu'ils sont payés.

Les incitatifs à la location pour locataires sont comptabilisés à titre de crédits différés au titre des contrats de location et amortis comme une réduction des loyers sur une base linéaire sur la durée initiale des contrats, majorée d'une période de renouvellement, mais n'excédant pas dix ans.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement, les variations de valeur ultérieures étant comptabilisées dans les résultats ou dans les autres éléments du résultat global.

La Société a effectué les classements suivants :

- La trésorerie et la dette bancaire sont classées « à la juste valeur par le biais du résultat net » et évaluées à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.
- Après leur évaluation initiale à la juste valeur, les profits et pertes latents sur les instruments financiers dérivés dans une relation de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsque l'instrument financier est décomptabilisé, les profits ou pertes accumulés déjà comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

- Les créances clients sont classées comme des « prêts et créances ». Elles sont évaluées initialement à la juste valeur et, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- La facilité de crédit, les dettes fournisseurs et autres créditeurs, et la dette à long terme sont classés dans les « autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur et, par la suite, au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication objective qu'un actif financier a pu perdre de la valeur. Un actif financier est réputé déprécié seulement s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif [un « événement générateur de perte »] et que cet événement générateur de perte a un effet sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. Les pertes découlant de la dépréciation sont comptabilisées dans les résultats en tant que frais financiers.

Lorsque la Société applique la comptabilité de couverture pour ses contrats de change à terme, elle désigne ceux-ci comme couvertures de flux de trésorerie. Au moment de la mise en place d'une relation de couverture, la Société désigne et consigne officiellement la relation de couverture. Ces couvertures devraient être très efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie et sont appréciées de manière continue afin d'établir si elles ont été effectivement très efficaces au cours des périodes présentées pour lesquelles elles ont été désignées. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace des profits et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée dans le résultat net. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Normes publiées mais non encore en vigueur

L'IFRS 16, *Contrats de location*, remplace les exigences de la norme IAS 17, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme exige que les entreprises procèdent à une révision importante de leur façon de comptabiliser les contrats de location, et ne permet plus la présentation de contrats de location hors bilan. L'IFRS 16 est obligatoire et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise pour les sociétés qui appliquent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La Société n'a pas encore évalué l'incidence à venir de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, remplace les exigences des normes IAS 11, *Contrats de construction*, et IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et d'autres interprétations connexes. Cette norme énonce les étapes à suivre pour comptabiliser les produits, et le moment auquel il convient de le faire, et exige la présentation d'informations plus pertinentes et complètes. Ces modifications, dont l'application anticipée est permise, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société n'a pas encore évalué l'incidence à venir de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES [suite]

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, remplace les exigences de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette version définitive de l'IFRS 9 regroupe les phases relatives au classement et à l'évaluation, à la dépréciation et à la comptabilité de couverture du projet visant à remplacer l'IAS 39. En plus des nouvelles exigences de classement et d'évaluation des actifs financiers, du nouveau modèle général de comptabilité de couverture et d'autres modifications publiées dans les versions précédentes de l'IFRS 9, la norme présente également de nouvelles exigences sur la dépréciation fondées sur un modèle prospectif portant sur les pertes de crédit attendues. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société n'a pas encore évalué l'incidence à venir de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

5. PRINCIPAUX JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés exige, dans le cadre de l'application des méthodes comptables, que la direction porte des jugements, effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes des états financiers. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement examinées à la lumière des résultats passés de la Société et d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements, les estimations et les hypothèses qui pourraient entraîner un rajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs sont présentés ci-après :

Évaluation des stocks

La Société comptabilise une dévaluation pour refléter la meilleure estimation de la direction à l'égard de la valeur nette de réalisation de ses stocks, laquelle comporte des hypothèses et des estimations au titre des ventes futures d'unités, des prix de vente et des frais liés à l'élimination, le cas échéant, en fonction des résultats passés.

La direction revoit continuellement la valeur comptable de ses stocks afin de déterminer, en fonction de la conjoncture économique et de l'évaluation des tendances de ventes, si la dévaluation est adéquate.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Un test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie et leur valeur recouvrable respective en fonction de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est établie d'après les meilleures estimations de la direction au sujet des flux de trésorerie futurs, qui comprennent des estimations des taux de croissance, attendus de l'utilisation au cours de la durée restante des contrats de location, et actualisée en fonction d'un coût moyen pondéré du capital avant impôt.

La direction doit exercer une part de jugement considérable pour déterminer si les locaux commerciaux individuels au sein desquels elle exerce des activités sont des unités génératrices de trésorerie individuelles ou si ces unités devraient être regroupées à un niveau régional afin de former une unité génératrice de trésorerie. Les jugements importants que la direction doit poser pour déterminer si elle doit regrouper les magasins d'une région géographique donnée pour former une unité génératrice de trésorerie comprennent la détermination du comportement prévu des clients, la possibilité que les clients magasinent indifféremment dans l'un ou l'autre magasin d'une région donnée et la possibilité que la direction considère les flux de trésorerie des magasins du groupe comme étant interdépendants.

5. PRINCIPAUX JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES [suite]

Produits différés

La Société évalue les passifs au titre des cartes-cadeaux et les produits relatifs aux cartes-cadeaux jamais échangées en estimant la valeur des cartes-cadeaux qui ne devraient pas être échangées par les clients, et ce, en fonction des tendances historiques en matière d'échange.

6. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le 5 juin 2014, la Société a renouvelé sa facilité de crédit adossée à des actifs pour une durée de trois ans. La facilité vient à échéance le 5 juin 2017, et sa limite est de 80,0 millions de dollars. La facilité de crédit renouvelable est garantie par la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les titres négociables, les soldes des cartes de crédit et les stocks de la Société, comme il est stipulé dans la convention. La facilité de crédit est constituée d'emprunts renouvelables comportant une facilité de prêt-relais d'un maximum de 15,0 millions de dollars et une facilité de lettres de crédit d'un maximum de 15,0 millions de dollars. Les montants disponibles portent intérêt à un taux fondé sur le taux préférentiel du Canada, majoré d'une marge applicable allant de 0,50 % à 1,00 %, ou au taux des acceptations bancaires, majoré d'une marge applicable allant de 1,75 % à 2,25 %. La Société doit payer une commission d'attente allant de 0,25 % à 0,375 % de la partie non utilisée du crédit renouvelable. Au 30 janvier 2016, le taux d'intérêt effectif du solde impayé était de 3,1 % [3,4 % en 2015]. La Société est assujettie en vertu de la convention de crédit à certaines clauses restrictives non financières, y compris des restrictions à l'égard du versement de dividendes et du rachat d'actions de la Société dans certains cas. Au 30 janvier 2016, la Société avait prélevé 45,3 millions de dollars [48,8 millions de dollars en 2015] sur cette facilité de crédit et avait des lettres de crédit de soutien en cours d'un total de 2,5 millions de dollars [3,0 millions de dollars en 2015], réduisant la disponibilité des fonds en vertu de cette facilité. Une tranche du montant prélevé sur cette facilité de crédit est présentée comme un passif courant selon l'estimation de la Société au titre des éléments qui devraient être réglés au cours des 12 prochains mois.

Les coûts de financement liés à l'obtention de la facilité susmentionnée ont été différés et portés en diminution des montants prélevés, et ils sont amortis sur la durée de la facilité.

7. STOCKS

	30 janvier 2016 \$	31 janvier 2015 \$
Matières premières	4 634	6 141
Produits en cours	2 304	2 187
Produits finis	99 716	101 062
Produits finis en transit	6 936	5 967
	113 590	115 357

Le coût des stocks passé en charges et inclus dans le coût des ventes pour l'exercice clos le 30 janvier 2016 s'est établi à 84,9 millions de dollars [98,7 millions de dollars en 2015], y compris les dévaluations comptabilisées de 1,1 million de dollars [5,5 millions de dollars en 2015], compte tenu de la valeur nette de réalisation inférieure au coût et des reprises des dévaluations des stocks comptabilisées au cours des périodes précédentes de 833 000 \$ [216 000 \$ en 2015].

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et bâtiments \$	Améliora- tions locatives \$	Caisses enregis- treuses aux points de vente et matériel informa- tique \$	Mobilier et agence- ment – autres \$	Auto- mobiles \$	Total \$
Coût						
Solde au 25 janvier 2014	990	74 530	7 285	81 075	190	164 070
Acquisitions	—	4 311	165	3 200	—	7 676
Cessions	(990)	(7 603)	(395)	(10 259)	—	(19 247)
Solde au 31 janvier 2015	—	71 238	7 055	74 016	190	152 499
Acquisitions	—	4 390	382	3 044	10	7 826
Cessions	—	(8 972)	(1 259)	(11 617)	(20)	(21 868)
Solde au 30 janvier 2016	—	66 656	6 178	65 443	180	138 457
Amortissement cumulé						
Solde au 26 janvier 2014	786	39 716	5 884	47 670	144	94 200
Amortissement	14	7 550	687	7 737	14	16 002
Dépréciation	—	1 167	—	1 174	—	2 341
Cessions	(800)	(7 285)	(395)	(9 655)	—	(18 135)
Solde au 31 janvier 2015	—	41 148	6 176	46 926	158	94 408
Amortissement	—	7 250	522	7 299	10	15 081
Dépréciation	—	1 878	—	324	—	2 202
Cessions	—	(8 810)	(1 259)	(11 478)	(19)	(21 566)
Solde au 30 janvier 2016	—	41 466	5 439	43 071	149	90 125
Valeur comptable nette						
Solde au 31 janvier 2015	—	30 090	879	27 090	32	58 091
Solde au 30 janvier 2016	—	25 190	739	22 372	31	48 332

Une tranche de 7,2 millions de dollars [7,5 millions de dollars en 2015] des améliorations locatives et du mobilier et des agencements est détenue en vertu d'un contrat de location-financement. L'amortissement cumulé lié à ces immobilisations corporelles s'élève à 3,7 millions de dollars [3,0 millions de dollars en 2015].

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES [suite]

Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 302 000 \$ [992 000 \$ en 2015] ont été sorties du bilan au cours de l'exercice. Le coût de ces immobilisations corporelles s'établissait à 21,9 millions de dollars [18,2 millions de dollars en 2015] et l'amortissement cumulé, à 21,6 millions de dollars [17,3 millions de dollars en 2015]. Ces immobilisations corporelles étaient principalement liées aux améliorations locatives et au mobilier et aux agencements qui ne sont plus utilisés en raison de la rénovation et de la fermeture de magasins. Aucune cession d'immobilisation corporelle n'est survenue au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2016. Un bien d'une valeur comptable nette de 190 000 \$ a été vendu au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2015 pour une contrepartie totalisant 780 000 \$, ce qui s'est traduit par un profit de 590 000 \$. Le coût du bien s'établissait à 990 000 \$ et l'amortissement cumulé, à 800 000 \$.

L'amortissement pour l'exercice est comptabilisé comme suit au compte de résultat consolidé :

	30 janvier 2016 \$	31 janvier 2015 \$
Charges de vente	12 578	13 290
Charges d'administration	2 503	2 712
	15 081	16 002

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2016, une évaluation des signes de dépréciation a été effectuée, ce qui a amené la Société à revoir la valeur recouvrable des immobilisations corporelles pour certaines unités génératrices de trésorerie présentant un signe de dépréciation. Les unités génératrices de trésorerie évaluées comprenaient les magasins non rentables et les magasins qui ne satisfaisaient plus aux critères de repositionnement de la marque de la Société.

Une perte de valeur de 2,2 millions de dollars [2,3 millions de dollars en 2015] liée aux améliorations locatives et au mobilier et aux agencements des magasins a été déterminée en comparant la valeur comptable de l'actif net des unités génératrices de trésorerie avec leur valeur recouvrable respective d'après leur valeur d'utilité. Cette perte de valeur est incluse dans les charges de vente dans le compte de résultat consolidé. La tranche restante de la valeur comptable des actifs dépréciés au cours de l'exercice s'est fixée à 3,0 millions de dollars [196 000 \$ en 2015]. La valeur d'utilité a été établie selon les meilleures estimations par la direction des flux de trésorerie futurs prévus découlant de l'utilisation au cours de la durée restante des contrats de location, compte tenu des résultats passés et de la conjoncture économique, puis a été actualisée selon un coût moyen pondéré du capital avant impôt de 19,9 % [17,0 % en 2015] ou 12,5 % après impôts [12,5 % en 2015]. Le calcul de la valeur d'utilité comprend la contribution des ventes en ligne de l'unité génératrice de trésorerie. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2016, aucune perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices précédents n'a fait l'objet d'une reprise [néant en 2015].

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Solde au 25 janvier 2014	17 077	13 262	3 815
Acquisitions	851	—	851
Amortissement	—	1 705	(1 705)
Cessions	(1 261)	(1 261)	—
Solde au 31 janvier 2015	16 667	13 706	2 961
Acquisitions	1 289	—	1 289
Amortissement	—	1 437	(1 437)
Cessions	(1 170)	(1 170)	—
Solde au 30 janvier 2016	16 786	13 973	2 813

L'amortissement pour l'exercice est comptabilisé dans les charges d'administration au compte de résultat consolidé.

10. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	30 janvier 2016 \$	31 janvier 2015 \$
Dettes fournisseurs	10 707	8 790
Créditeurs autres que des dettes fournisseurs	411	841
Créditeurs autres que des dettes fournisseurs envers les parties liées	131	—
Charges à payer liées aux avantages du personnel	6 616	6 502
	17 865	16 133

11. PROVISION POUR CONTRATS DÉFICITAIRES

	\$
Solde au 31 janvier 2015	2 151
Établie au cours de l'exercice	685
Amortissement	(763)
Solde au 30 janvier 2016	2 073
Moins : tranche courante	(620)
	1 453

11. PROVISION POUR CONTRATS DÉFICITAIRES [suite]

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires a été comptabilisée à l'égard des contrats de location de magasins pour lesquels les coûts inévitables liés à la satisfaction des obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat. La provision a été établie en fonction de la valeur actuelle du montant le moins élevé entre le coût prévu de la résiliation du contrat et le coût net prévu d'exécution du contrat.

Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses actions en justice. De l'avis de la direction, les passifs éventuels qui peuvent découler de ces actions ne devraient pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

12. DETTE À LONG TERME

	30 janvier 2016 \$	31 janvier 2015 \$
Convention de garantie spécifique, à 4,45 %, payable mensuellement sur 48 mois, échéant le 23 mars 2015	—	454
Emprunt garanti contracté auprès d'une partie liée, à 5,4 %, échéant le 31 janvier 2020 [en 2015, emprunt non garanti, à 5,5 %, échéant le 31 janvier 2016] [notes 19 et 25]	29 170	4 989
Obligation en vertu d'un contrat de location-financement, à 4,12 % payable mensuellement sur 60 mois, échéant le 31 octobre 2016	848	2 400
	30 018	7 843
Moins : tranche courante	(848)	(2 007)
	29 170	5 836

Le contrat de location-financement comporte une option d'achat pour une valeur symbolique.

Les remboursements en capital sont exigibles comme suit :

	Emprunts à payer \$	Obligation en vertu d'un contrat de location- financement \$	Total \$
À moins d'un an	—	848	848
Après un an, mais pas plus de cinq ans	29 170	—	29 170
	29 170	848	30 018

12. DETTE À LONG TERME [suite]

Le solde des paiements minimums prévus en vertu du contrat de location est comme suit :

	Paiements minimums futurs en vertu du contrat de location \$	Moins les intérêts \$	Valeur actuelle des paiements minimums futurs en vertu du contrat de location \$
À moins d'un an	862	14	848
Après un an, mais pas plus de cinq ans	—	—	—
	862	14	848

13. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier, deuxième et troisième rangs, sans droit de vote, pouvant être émises en série, sans valeur nominale

Un nombre illimité d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne, sans valeur nominale

Un nombre illimité d'actions de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale

Caractéristiques principales

a) En ce qui a trait au versement de dividendes et au rendement du capital, les actions occupent les rangs suivants :

- Privilégiées de premier rang
- Privilégiées de deuxième rang
- Privilégiées de troisième rang
- Catégorie A avec droit de vote subalterne et catégorie B avec droit de vote

b) Sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne ont droit à un dividende privilégié non cumulatif de 0,0125 \$ par action, après quoi les porteurs d'actions de catégorie B avec droit de vote ont droit à un dividende non cumulatif de 0,0125 \$ par action; tout dividende additionnel déclaré au cours d'un exercice doit être déclaré et versé en montants égaux par action sur toutes les actions de catégorie A avec droit de vote subalterne et de catégorie B avec droit de vote alors en circulation, sans privilège ni distinction.

c) Sous réserve de ce qui précède, les actions de catégorie A avec droit de vote subalterne et les actions de catégorie B avec droit de vote ont égalité de rang, action pour action, quant au résultat.

13. CAPITAL SOCIAL [suite]

- d) Les actions de catégorie A avec droit de vote subalterne confèrent un vote par action, et les actions de catégorie B avec droit de vote, dix votes par action.
- e) Les statuts de la Société stipulent que si une offre acceptée ou conclue visant plus de 20 % des actions de catégorie B avec droit de vote ou si une offre acceptée ou conclue par plus de 14 porteurs de ces actions est faite à un prix excédant 115 % de leur valeur de marché [telle qu'elle est définie dans les statuts de la Société], chaque action de catégorie A avec droit de vote subalterne sera, au gré du porteur, convertie en une action de catégorie B avec droit de vote aux fins de l'acceptation de cette offre, à moins qu'au même moment une offre ne soit faite à tous les porteurs d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne visant un pourcentage de ces actions au moins égal au pourcentage des actions de catégorie B avec droit de vote visées par l'offre, et, par ailleurs, selon des modalités au moins aussi favorables. En outre, chaque action de catégorie A avec droit de vote subalterne sera convertie en une action de catégorie B avec droit de vote si, en tout temps, le principal actionnaire de la Société ou toute société qu'il contrôle, directement ou indirectement, cesse d'être propriétaire véritable, directement ou indirectement, avec plein pouvoir d'exercer en toutes circonstances les droits de vote rattachés à ces actions, des actions de la Société comportant plus de 50 % des droits de vote rattachés à toutes les actions en circulation de la Société.

Actions émises et en circulation

	30 janvier 2016		31 janvier 2015	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Actions de catégorie A avec droit de vote subalterne				
Solde au début de l'exercice	25 403 762	47 565	22 782 461	42 558
Émission d'actions avec droit de vote subalterne à la conversion de la dette à long terme	—	—	2 617 801	5 000
Émission d'actions avec droit de vote subalterne à l'exercice d'options	—	—	3 500	5
Reclassement hors du surplus d'apport en raison de l'exercice d'options sur actions	—	—	—	2
Solde à la fin de l'exercice	25 403 762	47 565	25 403 762	47 565
Actions de catégorie B avec droit de vote	4 560 000	402	4 560 000	402
Solde à la fin de l'exercice	29 963 762	47 967	29 963 762	47 967

Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2015, la Société a emprunté 5,0 millions de dollars auprès d'une société qui est directement contrôlée par la présidente du conseil et chef de la direction et administratrice de la Société. Au cours du même exercice, l'emprunt de 5,0 millions de dollars a été converti en 2 617 801 actions de catégorie A avec droit de vote subalterne à 1,91 \$ l'action.

13. CAPITAL SOCIAL [suite]

Régime d'options sur actions

En vertu des dispositions du régime d'options sur actions [le « régime »], la Société peut attribuer des options à des employés clés, administrateurs et consultants visant l'achat d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne. Le nombre maximal d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne pouvant être émises de temps à autre en vertu du régime correspond à 12 % du nombre total d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne et d'actions de catégorie B avec droit de vote émises et en circulation de temps à autre. Le prix de l'option ne peut être inférieur au cours de clôture des actions de catégorie A avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto le dernier jour ouvrable avant la date à laquelle l'option est attribuée. Les options sur actions peuvent être exercées progressivement par le porteur sur une période de cinq ans à compter de la date d'attribution. Dans certains cas, la période d'acquisition des droits peut être écourtée. Il n'y a aucune possibilité de règlement en trésorerie pour les employés.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de la situation du régime de la Société au 30 janvier 2016 et au 31 janvier 2015 ainsi que des variations pendant les exercices clos aux dates indiquées :

	30 janvier 2016		31 janvier 2015	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	2 871 000	3,67	3 126 200	4,01
Attribuées	75 000	0,31	90 000	1,15
Exercées	—	—	(3 500)	1,44
Échues	(200 500)	12,35	(169 200)	9,40
Frappées d'extinction	(42 000)	2,52	(172 500)	3,01
En circulation à la fin de l'exercice	2 703 500	2,95	2 871 000	3,67
Options exerçables à la fin de l'exercice	1 406 400	2,95	1 051 700	4,73

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options sur actions en cours au 30 janvier 2016 :

Fourchette de prix d'exercice \$	Nombre en cours au 30 janvier 2016 #	Durée de vie restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options exerçables au 30 janvier 2016 #	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,31 – 1,91	950 000	1,8 an	1,33	474 000	1,42
2,02 – 3,00	825 000	1,4 an	2,97	495 000	2,97
4,59	928 500	2,5 ans	4,59	437 400	4,59
	2 703 500	1,9 an	2,95	1 406 400	2,95

13. CAPITAL SOCIAL [suite]

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2016, la Société a attribué 75 000 options sur actions [90 000 en 2015] visant l'achat d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne. La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2016 était de 0,19 \$ l'option [0,43 \$ en 2015]. La juste valeur de chaque option attribuée a été établie à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et des données et hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	30 janvier 2016	31 janvier 2015
Taux d'intérêt sans risque	0,54 %	1,15 %
Durée prévue de l'option	3,0 ans	2,5 ans
Volatilité prévue du cours des actions	107,4 %	71,8 %
Rendement de l'action prévu	0 %	0 %
Cours de l'action à la date d'attribution	0,31 \$	1,15 \$

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Au 30 janvier 2016, la filiale américaine de la Société avait des pertes accumulées de 16,8 millions de dollars [12,0 millions de dollars américains] venant à échéance de 2018 à 2036. Les avantages fiscaux relatifs à ces pertes n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés. Au 30 janvier 2016, la filiale canadienne de la Société avait des pertes accumulées de 62,4 millions de dollars venant à échéance en 2035 et 2036. Les avantages fiscaux relatifs à ces pertes n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente le rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi et du taux d'impôt effectif :

	30 janvier 2016 %	31 janvier 2015 %
Taux d'impôt prévu par la loi	26,7	26,6
Augmentation (diminution) du taux d'impôt découlant de ce qui suit :		
Avantage non comptabilisé sur les pertes fiscales	(25,4)	(20,7)
Éléments non déductibles et écart de conversion	(1,4)	(1,7)
Autres	0,1	—
Taux d'impôt effectif	—	4,2

Le recouvrement d'impôt se présente comme suit :

	30 janvier 2016 \$	31 janvier 2015 \$
Impôt différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	—	(1 716)
Variation des taux d'impôt	—	—
Total de l'impôt différé	—	(1 716)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	—	(1 716)

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT [suite]

Les incidences fiscales des différences temporaires qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont les suivantes :

	États de la situation financière consolidés		Comptes de résultat consolidés	
	30 janvier 2016 \$	31 janvier 2015 \$	30 janvier 2016 \$	31 janvier 2015 \$
Actifs (passifs) d'impôt différé				
Obligations en vertu de contrats de location-financement	227	638	411	437
Crédits différés au titre des contrats de location	2 552	3 010	458	541
Dépenses d'investissement admissibles	44	47	3	3
Provision pour contrats déficitaires	556	501	(55)	(395)
Autres	122	84	(38)	(31)
Pertes fiscales	23 563	14 711	(8 852)	(9 231)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(2 814)	(4 613)	(1 799)	(1 938)
	24 250	14 378	(9 872)	(10 614)
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(24 250)	(14 378)	9 872	8 898
Actifs d'impôt différé	—	—		
Recouvrement d'impôt différé			—	(1 716)

Impôt différé lié à des éléments imputés ou crédités directement aux autres éléments du résultat global au cours de l'exercice :

	30 janvier 2016 \$	31 janvier 2015 \$
Profit de change sur les contrats à terme, montant net	—	(113)
Charge d'impôt imputée directement aux autres éléments du résultat global	—	(113)

15. CHARGES AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL

	30 janvier 2016 \$	31 janvier 2015 \$
Salaires et avantages du personnel	69 820	72 461
Rémunération fondée sur des actions	515	860
	70 335	73 321

16. AIDE PUBLIQUE

De l'aide publique, consistant principalement en des crédits d'impôt de 412 000 \$ [467 000 \$ en 2015], a été comptabilisée relativement à certains salaires et certaines charges admissibles, et est incluse dans les charges d'administration ou dans le coût des ventes. Il n'existe pas de conditions non exécutées ni d'éventualités rattachées à l'aide reçue.

17. PERTE PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un rapprochement des numérateurs et des dénominateurs utilisés dans le calcul de la perte de base par action et de la perte diluée par action :

	30 janvier 2016 \$	31 janvier 2015 \$
Perte nette (numérateur)	(35 745)	(38 676)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (dénominateur)		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	29 964	28 968
Effet dilutif des options sur actions	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	29 964	28 968

Comme la Société a déclaré une perte nette pour les exercices clos le 30 janvier 2016 et le 31 janvier 2015, le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer la perte de base et diluée par action est le même, puisque les options sur actions entraîneraient une réduction de la perte par action et, par conséquent, auraient un effet antidilutif.

18. ENGAGEMENTS

Les locaux commerciaux qui hébergent les établissements de détail, le siège social et les entrepôts de la Société sont loués auprès de tiers. Ces contrats de location n'ont pas pour effet de transférer les risques et les avantages inhérents à la propriété, et sont donc classés comme des contrats de location simple.

Ces contrats de location comportent des modalités diverses et des droits de renouvellement. Souvent, les montants à payer au locateur comprennent des loyers fixes ainsi qu'un pourcentage des ventes réalisées par la Société dans les locaux loués. Ces paiements de loyers conditionnels pourraient être assujettis à des montants minimums garantis ou à certaines règles de calcul.

Un grand nombre de contrats de location comprennent des loyers indexés qui augmentent les sorties de trésorerie pendant la durée du contrat. Des périodes de location gratuite sont également parfois établies. La charge est comptabilisée sur une base linéaire.

Les paiements minimums en vertu de contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

	30 janvier 2016 \$
À moins d'un an	38 173
Après un an, mais pas plus de cinq ans	104 868
Plus de cinq ans	31 391
	174 432

18. ENGAGEMENTS [suite]

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2016, un montant de 39,6 millions de dollars a été passé en charges au titre des contrats de location simple [42,5 millions de dollars en 2015]. Les loyers conditionnels comptabilisés comme une charge pour l'exercice se sont élevés à 1,7 million de dollars [1,1 million de dollars en 2015]. Un montant de 42 000 \$ a été comptabilisé au titre des contrats de sous-location [334 000 \$ en 2015].

19. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Le Château Inc. et de sa filiale américaine en propriété exclusive, Château Stores Inc., constituée en vertu des lois de l'État du Delaware.

Les principaux dirigeants de la Société comprennent le chef de la direction, le président et les vice présidents, de même que les administrateurs non dirigeants. Le tableau qui suit présente la rémunération globale des principaux dirigeants :

	30 janvier 2016 \$	31 janvier 2015 \$
Salaires et avantages à court terme	3 836	3 368
Rémunération fondée sur des actions	350	594
	4 186	3 962

Certaines sociétés qui sont contrôlées directement ou indirectement par un administrateur sous louent des locaux auprès de la Société. Le total des montants reçus en vertu de la sous location au cours de l'exercice s'est élevé à 34 000 \$ [206 000 \$ en 2015]. Ces montants sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé en déduction des charges de vente et d'administration.

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2012, la Société a emprunté 10,0 millions de dollars auprès d'une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs. L'encours de l'emprunt au 31 janvier 2015 était de 5,0 millions de dollars et portait intérêt à un taux annuel de 5,5 %, payable mensuellement, le capital étant remboursable à l'échéance le 31 janvier 2016. Le 1^{er} avril 2015, les modalités de l'emprunt ont été modifiées afin de prolonger son échéance du 31 janvier 2016 au 31 janvier 2020 et de le garantir au même titre que le nouvel emprunt de 5,0 millions de dollars décrit ci-après. L'emprunt devait porter intérêt à un taux annuel de 7,5 % pour la période du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2020 et ne peut plus être converti en actions de catégorie A avec droit de vote subalterne de la Société au gré de la Société. Le 22 juin 2015, l'emprunt a été modifié à nouveau afin qu'il porte intérêt à un taux variable égal au taux le moins élevé des deux taux suivants i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. Ces modifications ont été traitées comme des modifications apportées à la dette et n'ont eu aucune incidence comptable à la date des nouvelles conventions.

19. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES [suite]

Le 1^{er} avril 2015, la Société a emprunté 5,0 millions de dollars auprès d'une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs. Le financement est sous forme d'un emprunt garanti, qui porte intérêt à un taux annuel de 7,5 % et qui est remboursable à l'échéance, soit le 31 janvier 2020. En vertu des modalités de sa facilité de crédit renouvelable, la Société peut rembourser l'emprunt par anticipation, en tout ou en partie, à tout moment, sans avoir à payer de prime ou de pénalité. L'emprunt a été évalué à sa juste valeur à la date d'établissement, avec un taux d'intérêt effectif de 9,6 %. La juste valeur de l'emprunt totalisant 4,6 millions de dollars a été estimée au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés. La valeur résiduelle entre le montant du capital de l'emprunt et la juste valeur a été comptabilisée à titre de surplus d'apport. Le 22 juin 2015, l'emprunt a été modifié afin qu'il porte intérêt à un taux variable, payable mensuellement, égal au taux le moins élevé des deux taux suivants i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. Ces modifications ont été traitées comme des modifications apportées à la dette et n'ont eu aucune incidence comptable à la date de la nouvelle convention.

Le 22 juin 2015, la Société a emprunté 15,0 millions de dollars auprès d'une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs. Le financement est sous forme d'un emprunt garanti, qui porte intérêt à un taux variable, payable mensuellement, égal au taux le moins élevé des deux taux suivants i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. L'emprunt est remboursable à l'échéance le 31 janvier 2020 et, en vertu des modalités de sa facilité de crédit renouvelable, peut être remboursé de façon anticipée, en tout ou en partie, à tout moment. L'emprunt a été évalué à sa juste valeur à la date d'établissement, avec un taux d'intérêt effectif de 9,6 %. La juste valeur de l'emprunt totalisant 12,8 millions de dollars a été estimée au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés. La valeur résiduelle entre le montant du capital de l'emprunt et la juste valeur a été comptabilisée à titre de surplus d'apport.

Le 15 janvier 2016, la Société a conclu une convention d'emprunt de 10,0 millions de dollars avec une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs, sur laquelle un montant de 7,5 millions de dollars a été prélevé à cette date. Le solde de 2,5 millions de dollars a été prélevé après la fin de l'exercice, soit le 12 février 2016. Ce financement est sous forme d'un emprunt garanti qui porte intérêt à un taux variable, payable mensuellement, égal au taux le moins élevé des deux taux suivants i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. L'emprunt est remboursable à l'échéance, soit le 31 janvier 2020, et, en vertu des modalités de la facilité de crédit renouvelable, peut être remboursé par anticipation, en tout ou en partie, à tout moment. L'emprunt a été évalué à sa juste valeur à la date d'établissement avec un taux d'intérêt effectif de 9,6 %. La juste valeur du montant prélevé sur l'emprunt le 15 janvier 2016, totalisant 6,5 millions de dollars, a été estimée au moyen des flux de trésorerie actualisés futurs. La valeur résiduelle entre le montant du capital de l'emprunt et la juste valeur a été comptabilisée à titre de surplus d'apport.

Ces emprunts fourniront à la Société le capital supplémentaire et la flexibilité financière dont elle a besoin surtout pour son fonds de roulement, y compris pour le financement de ses dépenses dans le cadre du programme de rénovation au titre des nouveaux magasins-concept. Les emprunts sont garantis par l'ensemble des actifs de la Société et sont subordonnés à ceux prélevés sur la facilité de crédit renouvelable de 80,0 millions de dollars tant sur le plan du rang que sur celui du remboursement. Pour l'exercice clos le 30 janvier 2016, la Société a comptabilisé des charges d'intérêt de 1,3 million de dollars [355 000 \$ en 2015].

Au 30 janvier 2016, le montant à payer à des parties liées s'élevait à 131 000 \$ [néant en 2015].

Aucune garantie n'a été donnée ni reçue à l'égard de ces transactions.

20. INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce ses activités dans un seul secteur, soit la vente au détail de vêtements, d'accessoires et de chaussures destinés aux femmes et aux hommes soucieux de la mode. Les actifs de la Société sont situés au Canada.

Le tableau suivant présente les ventes de la Société par division :

	30 janvier 2016	31 janvier 2015
	\$	\$
Vêtements pour femmes	138 830	143 229
Vêtements pour hommes	39 473	42 685
Chaussures	30 017	29 967
Accessoires	28 556	34 329
	236 876	250 210

21. VARIATIONS DES ÉLÉMENTS SANS EFFET DE TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Les flux de trésorerie provenant des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement ou affectés à ceux-ci sont composés des variations liées aux activités d'exploitation des comptes suivants :

	30 janvier 2016	31 janvier 2015
	\$	\$
Créances clients	845	(549)
Impôt remboursable	(300)	(404)
Stocks	1 767	9 521
Charges payées d'avance	(306)	1 213
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 625	(3 366)
Produits différés	(236)	(260)
Variations nettes des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement liées aux activités d'exploitation	3 395	6 155

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti de façon continue. Les informations présentées à la rubrique « Instruments financiers » de la note 3 décrivent comment les catégories d'instruments financiers sont évaluées et comment les produits et les charges, y compris les gains et pertes sur la juste valeur, sont comptabilisés. Le classement de certains instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	30 janvier 2016		31 janvier 2015	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Passifs financiers				
Facilité de crédit	45 306	45 306	48 794	48 794
Dette à long terme	30 018	28 810	7 843	7 835
	75 324	74 116	56 637	56 629

Juste valeur

La Société a établi la juste valeur estimative de ses instruments financiers selon des méthodes d'évaluation appropriées; toutefois, elle doit faire preuve de jugement au moment de l'établissement de ces estimations. L'utilisation de diverses hypothèses ou méthodes peut avoir une incidence notable sur la juste valeur estimative. La juste valeur estimative de la facilité de crédit et de la dette à long terme a été établie par l'actualisation des flux de trésorerie prévus à des taux actuellement offerts à la Société pour une dette semblable [niveau 2].

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur au cours des exercices clos le 30 janvier 2016 et le 31 janvier 2015.

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Il n'y a pas eu de changement relativement à l'ensemble des risques courus par la Société au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2016. Les informations se rapportant aux risques, en particulier au risque de crédit, au risque d'illiquidité, au risque de change et au risque de taux d'intérêt, sont présentées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte imprévue en cas de non respect des obligations contractuelles d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés à une concentration du risque de crédit sont principalement ses soldes de trésorerie. La Société atténue le risque de crédit lié à la trésorerie en investissant les liquidités disponibles auprès de grandes banques à charte canadiennes.

La trésorerie de la Société n'est pas soumise à des restrictions externes.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité correspond au risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à l'échéance. La Société gère son risque d'illiquidité en s'assurant, dans la mesure du possible, de toujours avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations à l'échéance. Ses liquidités suivent une courbe saisonnière en fonction du calendrier des achats de stocks et des dépenses d'investissement. Comme il est indiqué à la note 6, la Société a une facilité de crédit adossée à des actifs de 80,0 millions de dollars, sur laquelle 47,8 millions de dollars avaient été prélevés au 30 janvier 2016. La Société prévoit financer les rénovations de ses magasins au moyen des flux de trésorerie des activités d'exploitation et de la dette à long terme ainsi que de sa facilité de crédit adossée à des actifs. La Société prévoit que le paiement de ses dettes fournisseurs et autres créditeurs sera effectué dans une période de 90 jours et que sa dette à long terme sera remboursée selon les modalités contractuelles comme il est indiqué à la note 12.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles sur une base non actualisée des passifs financiers de la Société au 30 janvier 2016 :

	À moins d'un an \$	Après un an, mais pas plus de cinq ans \$	Après cinq ans \$	Total \$
Dettes bancaires	545	—	—	545
Facilité de crédit	13 344	31 962	—	45 306
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	17 865	—	—	17 865
Dette à long terme	—	32 489	—	32 489
Obligations en vertu d'un contrat de location-financement	848	—	—	848
	32 602	64 451	—	97 053

Risque de marché – risque de change

Le risque de change auquel la Société est exposée se limite essentiellement aux fluctuations entre le dollar canadien et le dollar américain.

Les soldes importants en dollars américains au 30 janvier 2016 comprenaient une trésorerie de 253 000 \$ et des dettes fournisseurs et autres créditeurs de 3,3 millions de dollars. En supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, une réévaluation de ces actifs et passifs monétaires attribuable à une augmentation ou une diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait donné lieu à une augmentation ou à une diminution du résultat net de 154 000 \$.

Pour se protéger contre les risques de perte découlant d'une baisse éventuelle de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises, la Société peut conclure des contrats à terme afin de fixer le taux de change pour une tranche de ses besoins en dollars américains prévus. Les contrats sont appariés avec les achats en devises prévus.

Aucun contrat n'était en cours au 30 janvier 2016 [néant en 2015].

22. INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

Risque de marché – risque de taux d'intérêt

Les instruments financiers qui exposent la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie comprennent les actifs et passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables, et sont composés de la trésorerie, de la facilité de crédit et de la dette à long terme des parties liées.

Au 30 janvier 2016, la trésorerie et la dette bancaire comprenaient les fonds en caisse et les soldes auprès de banques.

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2016, la charge d'intérêt variable sur la facilité de crédit et la dette à long terme a totalisé 3,0 millions de dollars. En supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation de 100 points de base du taux d'intérêt moyen imputé au cours de l'exercice aurait entraîné une augmentation ou une diminution du résultat net de 579 000 \$.

Les actifs et passifs financiers assortis d'un taux d'intérêt fixe sont assujettis à un risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur. L'obligation en vertu d'un contrat de location-financement de la Société est le seul passif financier assorti d'un taux d'intérêt fixe. Elle est comptabilisée au coût amorti.

23. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Maintenir des liquidités suffisantes afin de permettre le financement interne des projets d'investissement.
- Maintenir un capital de base solide de façon à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché.
- Offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Au 30 janvier 2016, le capital de la Société était composé de la facilité de crédit et de la dette à long terme, y compris les tranches courantes, et des capitaux propres, comme suit :

	\$
Facilité de crédit	44 906
Dette à long terme	30 018
Capitaux propres	60 354
	135 278

La Société a besoin de capitaux principalement pour financer les hausses des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement et les dépenses d'investissement engagées pour effectuer des rénovations dans ses magasins, ainsi que pour apporter des améliorations aux technologies de l'information et aux infrastructures.

À l'heure actuelle, la Société finance ses besoins au moyen des flux de trésorerie des activités d'exploitation et de ses ressources financières, qui comprennent sa facilité de crédit [note 6] et sa dette à long terme [notes 12 et 25]. La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital en vertu de règles extérieures.

La Société est assujettie à certaines clauses restrictives non financières aux termes de ses facilités de crédit et de sa dette à long terme, et se conformait à toutes ces clauses au 30 janvier 2016 et au 31 janvier 2015. Aucun changement n'a été apporté à la stratégie de gestion globale du risque lié au capital au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2016.

24. GARANTIES

La Société ne fournit habituellement pas de garanties à des sociétés affiliées non contrôlées ou à des tiers, sauf dans certains cas particuliers.

Bon nombre de conventions de la Société comportent des clauses d'indemnisation pouvant obliger la Société à effectuer des paiements à un vendeur ou à un acheteur en cas de manquement à des modalités fondamentales de déclaration ou de garantie des conventions ayant trait à des questions comme le statut de la société, le titre des actifs, les enjeux environnementaux, le consentement aux transferts, l'emploi, les litiges, les impôts à payer et autres passifs éventuels importants. Le montant maximum éventuel des paiements futurs que la Société pourrait être tenue de verser en vertu de ces clauses n'est pas raisonnablement quantifiable, puisque certaines clauses ne sont pas assujetties à une limite monétaire. Au 30 janvier 2016, la direction estimait que ces clauses d'indemnisation n'entraîneraient pas de paiements au comptant importants de la part de la Société.

La Société indemnise ses administrateurs et dirigeants à l'égard de toute réclamation découlant raisonnablement de l'exercice de leurs fonctions et maintient une assurance de responsabilité civile couvrant ceux-ci.

25. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Dette à long terme

Le 15 janvier 2016, la Société a conclu une convention d'emprunt de 10,0 millions de dollars avec une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs, sur laquelle un montant de 7,5 millions de dollars a été prélevé à cette date. Le solde de 2,5 millions de dollars a été prélevé après la fin de l'exercice, soit le 12 février 2016 [note 19].

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jane Silverstone Segal, B.A.LLL
Présidente du Conseil et
chef de la direction de la Société

Herschel H. Segal
Fondateur de la compagnie

Emilia Di Raddo, CPA, CA
Présidente

David Martz*
Conseiller en gestion

Norman Daitchman, FCPA, FCA*
Conseiller en gestion
Consultant

Michael Pesner, CPA, CA*
Président, Hermitage
Canada Finance Inc.

*Membre du Comité d'audit

DIRIGEANTS

Jane Silverstone Segal, B.A.LLL
Présidente du Conseil et
chef de la direction de la Société

Emilia Di Raddo, CPA, CA
Présidente

Franco Rocchi
Vice-président principal,
ventes et opérations

Johnny Del Cincio, CPA, CA
Vice-président, finances
et secrétaire générale

Catriona Belsham
Vice-présidente,
Conception et merchandising - femmes

Courtenay Fishman
Vice-présidente,
Direction de la création

Wendy Stapleford
Vice-présidente,
Ressources humaines

Richard Gill
Vice-président,
Technologies de l'information

Paolo Volpe
Vice-président, Marketing

Angie Park
Vice-présidente, robes habillées

Ronna Kaback
Vice-présidente,
vêtements décontractés
pour femme

Auditeurs
Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Régistraire et agents de transferts
Services aux investisseurs
Computershare inc.

Conseillers juridiques
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Banquiers
Banque Wells Fargo Canada
Banque Royal du Canada
Banque HSBC Canada

**Assemblée annuelle
des actionnaires**
Le mercredi 13 juillet 2016
à 10 h au siège social
de la Société

Réalisation :
MaisonBrison Communications inc.

SIÈGE SOCIAL

105, BOULEVARD MARCEL-LAURIN, VILLE SAINT-LAURENT, QUÉBEC, H4N 2M3
TÉLÉPHONE : 514.738.7000, WWW.LECHATEAU.COM